

## Avis de réunions

Les membres du Conseil national de l'USFP appartenant à la section Europe annoncent la tenue d'une réunion, demain vendredi 3 juillet 2020 à 22h30, heure marocaine.

Les membres du Conseil national de l'USFP issus de la région Rabat-Salé-Kénitra et ceux issus de la région Fès-Meknès tiennent une réunion samedi 4 juillet 2020, respectivement à 10h et à 18h.

Il est à rappeler que ces réunions se dérouleront par visioconférence via l'application Zoom.

Le bureau de la Chambre des représentants célèbre la Journée internationale du parlementarisme et rappelle avec fierté l'importance accordée par S.M le Roi Mohammed VI à l'Institution parlementaire

Page 3

## Sur les traces du vaccin anti-Covid-19

*Aux quatre coins du monde, la course à un antidote est plus que jamais lancée*

Page 4

## Chamboulement

*Le Covid-19 renvoie la CAN 2021 à 2022*

*Le double duel maroco-égyptien en "Final four" au Cameroun*

Page 20

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9056

Jeudi 2 Juillet 2020

*Visite de soutien et de solidarité du Premier secrétaire à l'Ambassadeur de Palestine à Rabat*

## L'USFP condamne fermement la décision inique de l'entité sioniste et réitère son attachement aux droits des Palestiniens



*Visite de soutien et de solidarité du Premier secrétaire à l'ambassadeur de Palestine à Rabat*

# L'USFP condamne fermement la décision inique de l'entité sioniste et réitère son attachement aux droits des Palestiniens

# Actualité



Israël persiste depuis toujours dans ses exactions faisant fi de toutes les lois et de tous les droits et autres conventions internationales. L'entité sioniste vient là, une fois de plus, de trop, de franchir le Rubicon en décidant d'annexer des territoires de Cisjordanie et de la vallée du Jourdain.

Face à cette infâme injustice, les réactions ne se sont pas fait attendre à travers le monde. L'USFP, pour rappel, a depuis toujours fait de la cause palestinienne une priorité. Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, l'a démontré de belle manière en rendant visite, mercredi, à l'ambassadeur de l'Etat de Palestine auprès du Royaume du Maroc, Jamal Al-Shobaki, pour lui faire part de la position du parti qui condamne vigoureusement la décision de l'entité sioniste.

Lors de cette rencontre, à laquelle ont pris part les deux membres du Conseil national du parti, Talaâ Saoud Atlassi et Ahmed Aqid, le Premier secrétaire a tenu à mettre en lumière les positions historiques de l'USFP, en tant qu'entité à part entière du peuple marocain et de ses forces vives, partisanes, syndicales et sociales qui soutiennent le peuple palestinien dans sa lutte contre l'occupation israélienne. Il a également mis l'accent sur le rôle histo-

rique et vital du Royaume du Maroc, sous la direction de S.M le Roi Mohammed VI, président du Comité d'Al Qods, dans la défense des droits légitimes du peuple palestinien, et ses efforts inlassables pour parvenir à une solution pacifique, juste, durable et globale du conflit arabo-israélien, en établissant un Etat palestinien indépendant avec Al Qods comme capitale.

« Cette démarche imprudente et hasardeuse de l'entité sioniste reflète son mépris total de la volonté internationale et des efforts de paix et constitue une grave violation des résolutions et traités des Nations unies », a affirmé Driss Lachgar lors de cette rencontre, tout en saluant la vague de solidarité internationale et régionale qui pourrait, selon lui, faire pression sur l'entité sioniste et l'obliger à revenir sur cette décision dangereuse. Le dirigeant itihadi n'a pas manqué de rappeler son soutien à la cause palestinienne et sa défense des droits légitimes du peuple palestinien dans tous les forums internationaux, en particulier ceux de l'Internationale socialiste et de l'Alliance progressiste, annonçant le lancement d'une campagne à grande échelle pour soutenir l'appel de la Palestine aux peuples et aux pays du monde. De même il a souligné l'implication de toutes les Itihadies et de tous les Itihadis dans la signature d'une pé-

tion soutenant l'appel palestinien.

Pour sa part, l'ambassadeur de l'Etat de Palestine auprès du Royaume du Maroc, Jamal Al-Shobaki, a tenu à exprimer ses vifs remerciements pour l'initiative de l'USFP « dans ces circonstances historiques difficiles », louant les positions fermes du Royaume du Maroc et les positions de Sa Majesté le Roi, président du Comité d'Al Qods.

Au cours de cette rencontre, l'ambassadeur a fait part à la délégation de l'USFP des derniers développements de la question palestinienne et des diverses actions que l'Autorité palestinienne avait lancées

pour mobiliser le soutien international afin de faire face à la politique coloniale israélienne.

Jamal Al-Shobaki a également souligné le besoin des Palestiniens du soutien des peuples et des pays du monde, que ce soit en appuyant les mesures prises par la Palestine pour protéger ses droits, ou en renforçant les positions positives et solidaires exprimées aujourd'hui par de nombreuses parties internationales, et qui pourraient faire face à l'arrogance israélienne et amener les dirigeants israéliens à revenir sur leurs dangereuses décisions coloniales.

M.O

## L'USFP soutient l'appel de la Palestine à tous les peuples et pays du monde

Dans le cadre du soutien de l'initiative du Groupe d'action nationale de soutien à la Palestine et de l'Association marocaine de soutien à la lutte palestinienne concernant l'appel adressé par la Palestine à tous les peuples et pays du monde, nous publierons, dans notre prochaine édition, le texte intégral de cet appel qui contient plusieurs positions soutenant les droits légitimes et justes du peuple palestinien. Nous informons les Itihadies et les Itihadis, les acteurs nationaux et l'ensemble des citoyens qu'une pétition est mise à disposition de celles et ceux qui souhaitent la signer, et ce au siège central de l'USFP (9, avenue Al Araar Hay Riyad, Rabat) ou sur le site électronique du Parti : [www.usfp.ma](http://www.usfp.ma).

*Journée internationale du parlementarisme*

# Le bureau de la Chambre des représentants souligne avec fierté l'importance accordée par S.M le Roi Mohammed VI à l'Institution parlementaire



**L**e bureau de la Chambre des représentants a tenu mardi 30 juin sous la présidence du président de la Chambre, Habib El Malki, sa réunion hebdomadaire consacrée au contrôle et à la législation.

Au début de la réunion, le président de la Chambre et les membres du bureau ont rappelé l'importance du moment historique que le monde vit à l'occasion de la Journée internationale du parlementarisme, un moment qui célèbre les processus de construction et de lutte démocratique et reflète la volonté des peuples de réaliser la liberté, l'égalité et le développement durable.

Le bureau de la Chambre a également rappelé avec fierté l'importance accordée à l'institution parlementaire par S.M le Roi Mohammed VI qui a consacré, dans ses discours depuis son accession au trône, une bonne partie de ses orientations pour que le Parlement puisse s'élever au sommet du système démocratique dans le cadre d'une pratique parlementaire créative à même de refléter son engagement d'être plus proche du Maroc profond et à l'écoute attentive de ses aspirations et des préoccupations des citoyens.

Cette institution constitutionnelle, comme l'a précisé le message de S.M le Roi aux membres des deux Chambres du Parlement à l'occasion du cinquantième anniversaire du Parlement, a réalisé « des acquis positifs durant plus d'un

demi-siècle », ce qui a permis que « notre pays a réussi à consolider les fondements de la démocratie représentative ». Et « le Parlement s'est acquitté de cette mission en s'affirmant, tout au long de son parcours, comme un espace pour la formation des élites politiques nationales et un cadre de débat, d'échange et de divergence d'opinions, que ce soit avec le gouvernement ou entre majorité et opposition ».

Le bureau de la Chambre a égale-



**Le bureau apprécie hautement les efforts des membres de la Chambre durant la crise sanitaire et salue l'esprit de consensus national**

ment saisi cette occasion pour évoquer ce que le Parlement a réalisé pendant la crise sanitaire de Covid-19 en répondant aux aspirations des citoyens par le contrôle permanent du gouvernement ou en adoptant des législations dictées par les circonstances exceptionnelles de la crise.

Le président et le bureau de la Chambre ont, par ailleurs, salué l'esprit patriotique dont tous les Marocains ont fait preuve et l'esprit de solidarité et de fraternité qui a caractérisé leur comportement et celui de tous les membres de la Chambre des représentants, tout en évoquant les défis posés pour promouvoir les secteurs sociaux et le système de santé et pour atteindre l'égalité et la dignité. Ils ont souligné que le Parlement occupe une place centrale dans cet effort national à travers les outils constitutionnels dont il dispose dans les domaines de la législation, du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques.

Le président et toutes les composantes politiques du bureau de la Chambre des représentants ont exprimé leur fierté et leur appréciation des responsabilités qui leur incombent au service de l'institution législative et au service des intérêts suprêmes de la nation, soulignant leur souci de poursuivre leur noble mission avec tous les efforts et l'abnégation nécessaires.

Concernant le contrôle parlemen-

taire, le bureau de la Chambre a organisé et fixé l'ordre du jour de la session hebdomadaire consacrée aux questions orales qui aura lieu le 6 juillet 2020.

Il a également examiné et transmis aux commissions permanentes compétentes un ensemble de textes législatifs. Il s'agit en l'occurrence du projet de loi relatif au statut des Chambres de commerce, d'industrie et de services, qui a été transmis à la commission des secteurs productifs. Le bureau de la Chambre a transmis à la même commission une proposition de loi relative à la création d'une Banque alimentaire et à la commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville trois propositions organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux collectivités territoriales.

S'agissant des missions d'information, le bureau de la Chambre a examiné le bilan des travaux des commissions concernant ce sujet et débattu sur un ensemble de remarques procédurales en relation avec les dispositions régissant ces missions dans le règlement intérieur de la Chambre des représentants. A cet effet, il a décidé, compte tenu des circonstances exceptionnelles qui ont empêché la finalisation de ses rapports, de prolonger la période de dépôt des rapports jusqu'à la fin de la session en cours.

M.T

# Sur les traces du vaccin anti-Covid-19



Aux quatre coins du monde, la course à un antidote est plus que jamais lancée



**N**ous sommes le 15 mai, à Washington. Face au monde et à deux pas du président Donald Trump, Moncef Slaoui s'est engagé à livrer plusieurs centaines de millions de doses du vaccin contre le nouveau coronavirus à la fin de l'année. Depuis, le spécialiste en immunologie et biologie moléculaire, natif d'Agadir, est retourné à l'ombre après avoir été sous les projecteurs de la Maison Blanche. En ce moment même, dans son laboratoire, il s'acharne à tenir sa promesse. Et il n'est pas le seul. La course au vaccin est lancée et rien ne semble l'arrêter, pas même les théories complotistes, pourtant légion.

Désormais, il est convenu qu'en l'absence de vaccin, le retour à une vie normale n'est pour le moment qu'illusion dans un rêve de satin. Pour les plus optimistes, ce rêve pourrait devenir réalité au plus tard, d'ici à janvier prochain. Pour les autres, une telle issue est inenvisageable avant l'automne 2021. Où en est-on aujourd'hui ? Une interrogation capitale à l'heure où aux quatre coins du monde, l'hypothèse d'une deuxième vague prend, chaque jour, un peu plus d'épaisseur. Alors que l'Organisation mondiale de la santé prédit que « le pire est à venir », le Premier ministre canadien Justin Trudeau a appelé sa population à la vigilance et a fait part de ses craintes d'un retour du Covid-19 à l'automne. Idem pour le professeur Didier Raoult. L'infectiologue, rendu célèbre par le traitement à la chloroquine, avait déclaré, fin mai, ne pas croire à la possibilité d'une deuxième vague de l'épidémie de Covid-19, que ce soit en France ou ailleurs. Aujourd'hui, il se montre plus prudent.

Disons-le clairement, il a fait volte-face.

Dès lors que la possibilité d'une deuxième vague en automne n'est plus un fantôme, celle d'une troisième vague en hiver est logiquement à craindre. Enfin à moins qu'un vaccin ne soit disponible d'ici là. A l'OMS, on y croit dur comme fer. « Si nous avons beaucoup de chance, il y aura un ou deux candidats vaccins avant la fin de cette année », a déclaré Soumya Swaminathan, la directrice scientifique de l'OMS lors d'une conférence de presse virtuelle. Début 2021, c'est un vaccin franco-thaïlandais qui est promis aux terriens. « Le ministère travaille avec Bionet-Asia pour développer un vaccin de type ADN, et les derniers tests sur des souris montrent une réponse significative en anticorps », a confié le ministre de la Santé Anutin Charnvirakul, cité par la presse locale.

L'Afrique n'est pas en reste non plus. Récemment, les premiers essais cliniques sur le sol africain pour un vaccin contre le Covid-19 ont débuté. En Afrique du Sud, près de 2.000 personnes se sont portées volontaires. Annoncé officiellement le mardi 23 juin, ce test mené par l'Université Wits de Johannesburg a tout d'un tournant majeur dans la lutte contre le coronavirus sur le continent et plus si affinités évidemment. 12.000 km plus au nord, le Centre national russe de recherche en virologie et biotechnologie Vector passera à des essais cliniques sur 300 volontaires à partir de mi-juillet après avoir testé trois prototypes de vaccin contre le nouveau coronavirus. Rinat Maksioutov, le directeur général du centre, a affirmé, dans une interview matinée d'optimisme accordée à « Sputnik », que « si l'efficacité in vivo du médicament

est confirmée, l'enregistrement du vaccin débutera en septembre ».

Cela ne vous aura certainement pas échappé, la course mondiale au vaccin contre le nouveau coronavirus a un point en commun : l'urgence. C'est la raison pour laquelle un laboratoire indien veut produire à la fin de l'été 50 millions de doses de sérum par mois, sans pour autant attendre les résultats des essais cliniques en cours dont les conclusions ne sont pas attendues avant plusieurs mois. « Nous devons prendre ce risque en ces temps de crise, sinon nous prenons un an de retard, cela serait dramatique », confie, à Libération, Adar Poonawalle, le PDG de l'entreprise indienne, Serum Institute of India (SII). Appelé AZD1222 et développé par des chercheurs de l'Université anglaise d'Oxford, en partenariat avec le laboratoire britannique AstraZeneca, le vaccin pourrait être produit à hauteur de 50 millions de doses par mois à partir d'août ou septembre. Puis un milliard par an si son efficacité est avérée. Cependant, quelle que soit l'issue de cette course contre la montre mondiale, il y aura toujours des contestataires.

Les derniers en date ont pris pour cible

le milliardaire américain Bill Gates et sa politique vaccinale. En guise d'argumentaire, ils évoquent des effets secondaires ayant pour conséquence la mort de 700.000 personnes par le vaccin anti-Covid-19. Pis, ils l'accusent d'avoir introduit l'autisme au Vietnam, ou encore d'avoir stérilisé des millions de femmes en Afrique. Un cocktail d'accusations explosives sans aucun fondement. Si l'on se cantonne uniquement aux accusations liées au vaccin anti-Covid-19, elles ne résistent guère aux propos du milliardaire début d'avril, lorsqu'il expliquait, à juste titre, qu'il fallait faire attention aux effets secondaires, dans le cadre du développement d'un vaccin en vitesse accélérée comme celui contre le Covid-19. Un discours peu en phase avec l'image d'un génocidaire sanguinaire et les accusations portées à son égard. Comme quoi les apparences peuvent être trompeuses. Et ce n'est pas Moncef Slaoui qui nous contredira, lui qui a toujours voulu aider son pays sans qu'on lui en offre l'opportunité, pourrait contre toute attente réaliser l'exploit de sortir le monde de cette crise sanitaire qui semble infinie et par ricochet le Maroc aussi.

**Chady Chaabi**

## 63 nouveaux cas confirmés au Maroc, 12.596 au total

Soixante-trois (63) nouveaux cas d'infection au nouveau coronavirus (Covid-19) ont été confirmés au Maroc jusqu'à mercredi à 10h00, portant à 12.596 le nombre total des cas de contamination, a annoncé le ministère de la Santé. Le nombre de cas guéris s'élève à 8.978 avec 58 nouvelles rémissions, alors que celui des décès se maintient à 228, précise le ministère sur le portail "www.covidmaroc.ma".

Par ailleurs, le nombre de cas exclus après des résultats négatifs d'analyses effectuées au laboratoire s'établit à 677.129, selon la même source. Le ministère invite les citoyens à respecter les règles d'hygiène et de sécurité sanitaire ainsi que les mesures préventives édictées par les autorités marocaines, en faisant preuve de responsabilité et de patriotisme.

# Le Conseil économique, social et environnemental tient son assemblée générale

Ahmed Réda Chami : *Volonté du CESE de consolider sa coopération avec le gouvernement et le Parlement*  
Saâd Dine El Otmani : *L'enjeu pour le Maroc est de redynamiser son activité économique*

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a tenu, mardi à Rabat, la 111<sup>ème</sup> session ordinaire de son assemblée générale.

Cette réunion, qui s'est déroulée en présence du chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a connu l'approbation du projet du rapport annuel au titre de l'exercice 2019 ainsi que du projet d'un rapport sous le thème "L'innovation technologique: l'accroissement de la valeur ajoutée et la contribution au développement technologique".

Lors de cette session diffusée en live, le président du CESE, Ahmed Réda Chami, a indiqué que la présence du chef du gouvernement à cette réunion vient renforcer le partenariat entre les institutions constitutionnelles, à savoir l'Exécutif et le Conseil.

La coopération et la complémentarité des rôles entre les institutions démocratiques participatives et représentatives sont en mesure de concevoir des stratégies de développement et des politiques publiques efficaces et efficientes, a-t-il souligné, ajoutant que cela permettra aussi d'impliquer l'ensemble des acteurs économiques et sociaux ainsi que la société civile.

Il a ensuite exprimé la volonté du Conseil de consolider davantage sa coopération avec le gouvernement en tant que partenaire institutionnel aux côtés du Parlement avec ses deux Chambres.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles que traverse le pays, le Conseil se penche, à l'instar des autres institutions nationales et des forces vives de la société, sur les répercussions économiques et sociales de cette crise, a-t-il fait savoir.

"Le CESE est en train de préparer une étude sur le sujet à la demande de la Chambre des représentants", a relevé Ahmed Réda Chami, notant que cette étude ne se limitera pas à analyser les répercussions de la crise et à



évaluer les mesures prises pour faire face au virus, mais vise aussi à proposer des pistes de réflexions en vue de relancer l'économie et d'accélérer le passage à un nouveau modèle de développement.

S'exprimant à l'occasion de la tenue des travaux de cette session ordinaire, le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a indiqué que l'enjeu aujourd'hui est de surmonter les répercussions de la crise sanitaire et redynamiser l'activité économique tout en restant vigilant pour préserver la santé des citoyens.

Le gouvernement œuvre à limiter l'impact de la crise sanitaire sur les équilibres macroéconomiques du pays, a-t-il fait savoir, mettant l'accent sur la nécessité de créer un équilibre

entre la reprise de l'activité économique et la protection de la santé des citoyens. Et d'ajouter que la vision du gouvernement pour développer l'économie nationale se base sur deux piliers, à savoir un plan de redynamisation économique qui s'étale jusqu'à fin 2021, précisant que ce dernier vise à reprendre l'activité économique en accompagnant les différentes catégories d'entreprises nationales impactées notamment les TPME, et en assurant la stabilité de l'investissement public. Le projet de loi de Finances rectificative pour l'année 2020, dont les orientations principales seront présentées lors du Conseil des ministres, aura un rôle principal dans la concrétisation de ce plan, a poursuivi le chef du gouvernement.

S'agissant du deuxième pilier, Saad Dine El Otmani a cité le plan de relance économique à moyen terme dont la conception sera au diapason avec le chantier de renouvellement du modèle de développement avec une réorganisation des priorités aux niveaux économique et social.

Il n'a pas manqué de rappeler que les mesures prises par le Maroc durant la crise sanitaire ont permis de contrôler la situation épidémiologique en évitant la propagation du virus et la montée des cas de contamination, et de soutenir le pouvoir d'achat des citoyens ainsi que les entreprises impactées par la crise en allégeant leur trésorerie et en facilitant leur liquidité.

## Le Maroc pour la relance de la Conférence sur le désarmement



L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations unies à Genève, Omar Zniber, a réaffirmé mardi l'engagement ferme du Royaume à contribuer à la relance active et effective de la Conférence sur le

désarmement (CD), afin de la faire sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis des années.

"Nous ne pouvons pas nous permettre de voir cette instance s'écarter de la substance caractérisant son fonctionnement à sa

création, et assumer la responsabilité de son échec continu", a-t-il affirmé à l'ouverture de la session de la CD à Genève.

Pour le diplomate marocain, "si cette conjoncture complexe davantage la donne, nous ne devons pas y voir une raison pour ne plus avancer dans les débats et dépasser les divisions politiques pouvant affecter le climat sécuritaire international".

"La pandémie de Covid-19 a contribué à la multiplication et à l'approfondissement des crises humanitaires qui sont d'ores et déjà favorisées par le climat d'instabilité imposé par les conflits et menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il serait aujourd'hui grand temps de renforcer notre instance et ses activités en renouant avec son mandat initial et en négociant des traités multilatéraux contraignants, face à toute menace réelle", a-t-il plaidé.

Il a rappelé, dans ce sens, "les multiples déclarations faites par la délégation marocaine l'an passé ainsi qu'en début de 2020, par lesquelles elle a présenté des idées et des propositions concrètes sur la méthodologie

à suivre pour l'adoption d'un programme de travail équilibré et adapté à la nécessité de négocier de façon urgente sur les questions essentielles du désarmement nucléaire, de l'interdiction de production et de stockage des matières fissiles, et de la protection de l'espace extra-atmosphérique et d'une course aux armements, à l'aune des technologies duales désormais disponibles et qu'il convient de confiner strictement dans des activités à caractère pacifique".

"Le désarmement est une des raisons d'être des Nations unies. Un désarmement réel, efficace et proportionné à la paix et à la sécurité dans le monde entier, ne peut atteindre ses objectifs qu'en étant promu au niveau multilatéral, et c'est pourquoi nous appelons tous les membres de la Conférence à faire preuve de flexibilité pour que des discussions de bonne foi et fructueuses nous amènent vers la relance d'un travail concret et la définition de dénominateurs communs pour des négociations plus que jamais urgentes dans le contexte de la CD", a plaidé Omar Zniber.

# Nasser Bourita : *Le Maroc a matérialisé son engagement pour un pacte bicontinental UE-Afrique*

*Tout au long de sa mobilisation contre le Covid-19, le Royaume est resté solidaire de son continent et de ses partenaires*



**T**out au long de sa mobilisation nationale pour faire face aux défis sanitaires, le Maroc est resté solidaire de son continent et de ses partenaires, écrit, mardi, Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger dans une «Carte blanche» publiée par l'Agence Europe.

«En s'inscrivant dans un élan de solidarité, Nord-Sud, Sud-Sud et Sud-Nord, le Maroc matérialise son engagement pour un pacte bicontinental UE-Afrique», a indiqué le ministre.

Rappelant que le Covid-19 n'aura épargné aucun pays, région ou continent, il a souligné que dans la zone euro-méditerranéenne, comme en Afrique et en Europe, il a frappé sans discrimination, mais avec une certaine différenciation, expliquant qu'il s'agit d'une différenciation dans le temps d'abord car il a touché les pays européens, avant de se propager au Maghreb et en Afrique subsaharienne, et dans la portée ensuite, parce qu'il y a eu presque autant de cas dans certains pays en Europe que dans les 54 pays d'Afrique.

Il s'agit enfin d'une différenciation dans l'impact, puisque c'est en Afrique que l'on enregistre les conséquences les plus dévastatrices en termes socioéconomiques, a noté le ministre, relevant que «la différenciation n'a pas empêché la concertation, la coopération et la solidarité de part et d'autre de la Méditerranée et au sein de chaque espace».

Nasser Bourita a rappelé, dans ce contexte, l'échange téléphonique le 10

avril dernier entre SM le Roi Mohammed VI et SM le Roi Felipe VI d'Espagne sur la coordination des efforts bilatéraux et internationaux pour combattre le Covid-19.

Il a de même évoqué le lancement par le Souverain le 13 avril dernier de l'initiative des chefs d'Etat africains pour accompagner les efforts du continent dans les différentes phases de gestion de la pandémie.

Pour concrétiser cette initiative solidaire, a-t-il expliqué, une aide médicale substantielle a été envoyée, sur instructions Royales, à une vingtaine de pays africains frères, de toutes les sous-régions du continent. Les masques, visières, blouses, le gel hydroalcoolique et les autres médicaments acheminés depuis le Maroc ont tous été produits par des entreprises marocaines, selon les standards de l'OMS, a-t-il précisé.

Dans ce même esprit de solidarité, a poursuivi le ministre, le Maroc a tenu à contribuer à son tour à la campagne de dons lancée par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, pour un fonds finançant la recherche d'un vaccin et de remèdes contre le virus.

Convaincu que la solidarité ne s'exerce pas à sens unique, le Maroc s'est engagé financièrement et se tient prêt à mobiliser ses plateformes pharmaceutiques, a affirmé Nasser Bourita, notant qu'un vaccin efficace et accessible marquera, en effet, le véritable point d'inflexion dans la lutte contre la pandémie.

Le ministre a rappelé que l'UE s'est également tenue aux côtés du Maroc à

travers la réallocation de quelque 450 millions d'euros des Fonds de la coopération Maroc-UE pour soutenir les efforts du Royaume en matière

d'atténuation des conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire.

Il a souligné que même si l'heure n'est pas encore au bilan, des progrès appréciables ont été enregistrés à l'échelle nationale et que les efforts consentis depuis bientôt quatre mois commencent à payer, précisant que le taux de létalité a été réduit de 12% à moins de 2% et que les activités économiques s'efforcent de revenir à la normale.

Le Maroc a agi tôt et fort, a dit le ministre, rappelant que dès l'annonce des premiers cas, les autorités ont pris toutes les précautions : fermeture des frontières, confinement, limitation des activités, restriction des déplacements et dépistage de plus en plus massif.

Au-delà de la crise sanitaire, le Maroc, a-t-il souligné, a fait corps face à un défi inédit, rappelant qu'à l'initiative de SM le Roi Mohammed VI, un Fonds spécial a été constitué afin de répondre aux besoins urgents et concomitants de santé publique, de survie économique et de soutien social. Et le ministre d'ajouter que dans un remarquable élan de solidarité nationale, ce fonds a recueilli plus de 3 milliards d'euros de contributions volontaires en quelques semaines seulement.

## Ahmed Zouiten, représentant de l'OMS à Djibouti *L'aide médicale marocaine, un acte exemplaire de solidarité afro-africaine*

**L**es aides médicales envoyées par le Maroc à de nombreux pays africains, sur Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI, représentent un "acte exemplaire" de la solidarité afro-africaine, a affirmé lundi le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Djibouti, Ahmed Zouiten.

"C'est un acte exemplaire de la solidarité afro-africaine, incarnant les valeurs de l'entraide. En tant que représentant de l'OMS, je ne peux que me réjouir de ce geste", a-t-il déclaré à la MAP.

A travers cette noble initiative, a-t-il poursuivi, le Maroc a joué le rôle "du grand frère" qui apporte son soutien à ses confrères africains, dans les moments les plus difficiles.

Le représentant de l'OMS a qualifié d'"exemplaire" et d'"exceptionnelle" la gestion du Royaume de la pandémie de Covid-19, notant que "le Maroc a accumulé une expérience importante dans ce domaine et partage généreusement son savoir-faire avec les pays africains frères".

Mettant l'accent sur le "made in Morocco" du matériel médical préventif fourni par le Royaume, il a fait observer que "la fabrication par le Maroc de l'ensemble des équipements nécessaires pour endiguer l'épidémie reflète la qualité de son expérience".

«Je peux dire avec fierté que le Royaume est en train de réaliser un travail extraordinaire et merveilleux», a-t-il conclu.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait donné ses Hautes instructions pour l'acheminement d'aides médicales à plusieurs pays africains frères.

Cette action de solidarité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative lancée par Sa Majesté le Roi, le 13 avril 2020, en tant que démarche pragmatique et orientée vers l'action, destinée aux pays africains frères, permettant un partage d'expériences et de bonnes pratiques et visant à établir un cadre opérationnel afin d'accompagner leurs efforts dans les différentes phases de gestion de la pandémie.

# Ferme soutien à l'intégrité territoriale du Maroc devant le CDH

*26 Etats louent la pertinence du Plan d'autonomie*



Un groupe composé de plusieurs pays a réitéré mardi, devant le Conseil des droits de l'Homme (CDH) de l'ONU à Genève, son soutien sans équivoque à l'intégrité territoriale du Maroc et aux efforts sérieux consentis par le Royaume pour le règlement du conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Dans une déclaration prononcée lors de la 44ème session du

CDH, le groupe de soutien à l'intégrité territoriale du Royaume salue notamment la pertinence de l'initiative d'autonomie pour le Sahara marocain qui a été reconnue par le Conseil de sécurité comme base sérieuse et crédible pour résoudre de manière définitive ce différend régional.

Dans cette déclaration prononcée par l'ambassadeur représentant permanent du Maroc

auprès de l'Office de l'ONU à Genève, Omar Zniber, le groupe, composé de 26 Etats, a relevé que "la résolution de ce différend politique contribuera à la concrétisation des aspirations légitimes des peuples africains et arabes en matière d'intégration et de développement, objectif auquel le Maroc est fortement attaché".

Le Conseil de sécurité s'est également félicité, rappelle le

groupe, des initiatives prises par le Maroc pour la promotion des droits de l'Homme au Sahara, tout en réitérant sa demande d'enregistrement des populations dans les camps de Tindouf".

Les pays signataires de cette déclaration font remarquer, en outre, que le Maroc s'est engagé dans une interaction constructive, volontaire et profonde avec le système des droits de l'Homme des Nations unies, en particulier le bureau de la Haute commissaire aux droits de l'Homme (HCDH) et les procédures spéciales.

Dans ce contexte, 12 procédures spéciales ont effectué des visites au Maroc, notamment dans les villes du Sahara, en l'occurrence Laâyoune et Dakhla, où elles ont eu un accès libre et sans restriction à tous les acteurs, en particulier aux représentants de la société civile locale, fait remarquer la même source.

"C'est également dans ce contexte que le Maroc a accueilli une mission technique du HCDH, à l'invitation du gouvernement du Royaume du Maroc, visant à renforcer la capacité d'action des institutions internationales", rappelle le groupe.

La question du Sahara, poursuit le même source, est un différend politique traité à New York où le Conseil de sécurité déploie des efforts en vue d'une solution politique négociée qui soit mutuellement acceptable.

Les Etats membres du groupe appuyant l'intégrité territoriale du Royaume font observer, par ailleurs, que "l'interaction des Etats membres avec le Conseil et la Haute commissaire doit conserver son caractère bilatéral et être préservée de toute instrumentalisation, car elle engendrerait des débats politiques contre-productifs au sein du Conseil des droits de l'Homme".

Outre le Maroc, la déclaration est soutenue par l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis, le Qatar, le Bahreïn, le Koweït, le Sultanat d'Oman, la Jordanie, les Comores, la République démocratique du Congo, le Gabon, le Burkina Faso, le Burundi, Djibouti, le Sénégal, la République centrafricaine, la Guinée, la Côte d'Ivoire, Sao Tomé-et-Principe, le Paraguay, le Guatemala, la Sainte-Lucie, le Salvador, Saint-Christophe-et-Niévès, la République Dominicaine et la Gambie.

## Hugues Bayet, député fédéral belge et ancien eurodéputé

# Le Royaume a fait de ses provinces sahariennes un pôle de croissance et de développement

Hugues Bayet, député fédéral belge et ancien eurodéputé, a considéré que le Maroc a fait des provinces sahariennes un «pôle de croissance et de développement» depuis leur récupération par le Royaume en 1975.

S'exprimant dans le cadre de sa participation au "Sahara Debate", une émission diffusée sur les réseaux sociaux, il a souligné, dans ce sens, l'importance du nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion du 40ème anniversaire de la Marche Verte, le 6 novembre 2015.

Ce modèle se base sur une vision holistique, a-t-il expliqué, mettant en avant la valeur des projets dans les domaines des infrastructures, de l'industrie, de la pêche, de la santé, de l'éducation, et de l'habitat lancés dans ce cadre.

Doté d'une enveloppe budgétaire de 81 milliards de dirhams, le nouveau modèle de développement des provinces du Sud vise à créer des pôles compétitifs et améliorer la connectivité de la région à travers des projets intégrés et harmonieux, sur la base d'un

cadre solide de bonne gouvernance.

Le député a également estimé que l'essor économique qu'a connu la région depuis 1975 s'est accompagné d'un véritable bond du développement humain, avec des indicateurs aujourd'hui supérieurs à la moyenne nationale, alors qu'ils étaient inférieurs de 6% au reste du Maroc au moment de la récupération des provinces du Sud.

Il a ainsi apporté un démenti factuel aux allégations mensongères de l'Algérie et du Polisario concernant un soi-disant «pillage» des ressources naturelles de la région, notant que "pour chaque dirham de recettes générées dans la région, le gouvernement investit sept dirhams".

Dans ce contexte, il a rappelé que l'Union européenne a apporté une reconnaissance sans équivoque à la légalité de l'exploitation des ressources naturelles dans la région par le biais du renouvellement des accords de pêche et agricole Maroc-UE couvrant l'ensemble du territoire du Royaume, y compris le Sahara marocain.

Il est à rappeler que, dans le cadre du renouvellement de ces accords, la Commission



européenne s'est appuyée sur un processus consultatif associant les élus locaux du Sahara marocain pour établir que la population du Sahara marocain consent à l'exploitation des ressources naturelles et en bénéficie. Le Parlement européen a ensuite adopté ces accords à une immense majorité.

Hughes Bayet a également mis en avant le climat de calme et de sérénité qui règne dans les provinces du Sud, soulignant qu'il

s'agit d'une "destination touristique prisée, attirant de grandes conférences nationales et internationales, et beaucoup d'activités touristiques pour de nombreux Européens".

Les provinces du Sud accueillent en effet de nombreux événements diplomatiques d'envergure à l'instar du Forum Crans Montana à Dakhla, mais aussi le Forum Maroc-Etats insulaires du Pacifique qui s'est tenu du 27 au 29 février 2020 à Laâyoune.

# Seuls 8% des candidats au bac sont issus de l'enseignement privé



**Intervention de Saaïd Amzazi devant la commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants**



L'examen du baccalauréat représente une étape importante et fondamentale lors de laquelle tout le monde est mobilisé pour mener à bien ce rendez-vous national, a souligné, mardi à Rabat, le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaïd Amzazi.

Il a indiqué lors d'une réunion de la commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants que toutes les mesures ont été engagées pour assurer aux candidats des conditions garantissant la sécurité et la prévention sanitaire, soulignant que le Royaume a insisté sur ce rendez-vous national malgré les circonstances actuelles marquées par la propagation de la pandémie de Covid-19.

A cette occasion, le ministre a passé en revue certaines données relatives à cet examen, précisant qu'il existe 441.238 candidats et candidates aux examens du baccalauréat, dont 64% issus de l'enseignement public et 8% de l'enseignement privé. 72% des candidats sont scolarisés, contre 28% des candidats libres (122.000 candidats), alors que les filles représentent 49%.

"Cette année a connu une légère évolution d'environ 0,4% par rapport au nombre de l'année précédente", a-t-

il dit, faisant remarquer que cette évolution s'est traduite par une augmentation de 12,5% pour les candidats libres et de 7% pour l'enseignement privé, contre une baisse de 5% pour l'enseignement public.

Il s'est, également, attardé sur un certain nombre de nouveautés des examens cette année, notamment la publication d'une copie mise à jour du guide du candidat, la mise à la disposition des candidats des documents d'encadrement pour les sujets des années passées, ainsi qu'une copie de la loi relative à la répression de la fraude aux examens scolaires et la publication de cadres de référence.

Saaïd Amzazi s'est, par ailleurs, arrêté sur la question de la médiation entre les familles et les établissements d'enseignement privé pour résoudre le différend sur le paiement durant les mois du confinement sanitaire.

"Nous avons pris une initiative importante et fondamentale qui est la médiation et nous nous sommes réunis avec la Fédération de l'enseignement privé pour discuter de leurs problèmes", a-t-il dit, ajoutant que les associations des parents et tuteurs d'élèves ont été à leur tour invitées à résoudre ce problème.

"Nous avons veillé à ce que les établissements d'enseignement fournissent un service dans le cadre de la continuité pédagogique, et nous avons demandé

aux directions provinciales de les contacter pour suivre le dispositif de l'enseignement à distance", a-t-il souligné, notant que 96% de ces établissements ont appliqué l'enseignement à distance par tous les moyens.

Il a, dans ce sens, relevé que ces établissements doivent tenir compte des conditions des familles. "Notre position est qu'il y aura une communication entre les établissements privés et les familles afin de parvenir à un accord", a-t-il poursuivi, notant que "de nombreux établissements ont répondu favorablement pour résoudre ce conflit.

En réponse aux interventions des membres de la commission, le ministre a, d'autre part, indiqué que cette année, un concours unifié sera organisé pour les filières de la médecine, la médecine dentaire et la pharmacie, notant que les étudiants titulaires d'un baccalauréat vont passer le concours dans leur domicile.

Quelque 45 centres d'examen ont été mis en place pour le concours de la médecine, la pharmacie et la médecine dentaire, a-t-il fait observer, indiquant qu'ils seront ensuite distribués de manière régionale comme précédemment.

## Des tablettes distribuées aux élèves ruraux de Taroudant

Des tablettes numériques ont été distribuées à un groupe d'élèves issus de Taroudant, en vue de les encourager à poursuivre leur apprentissage.

Cette opération pédagogique et humaine a profité à 340 élèves relevant d'un nombre d'établissements scolaires issus de 11 communes rurales et de zones montagneuses, indique un communiqué de la direction provinciale de l'éducation nationale à Taroudant.

Ces tablettes ont été distribuées lors d'une cérémonie, tenue à la Faculté polydisciplinaire de Taroudant, en présence, notamment, du gouverneur de la province de Taroudant, Lahoucine Amzal, du directeur de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Souss-Massa, ainsi que du directeur provincial du ministère de l'Éducation nationale.

Quelque 140 de ces tablettes tactiles ont été fournies par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et ont profité à des élèves issus principalement de zones montagneuses. Les 140 tablettes restantes ont été octroyées par l'UNICEF à des élèves relevant de 6 communes rurales, selon la même source, qui indique que cette cérémonie s'est déroulée dans le respect total des mesures sanitaires et de précaution visant à lutter contre la propagation du Covid-19.

# Les élèves marocains des établissements français non homologués discriminés



**L**es futurs bacheliers marocains inscrits dans les établissements français non homologués ont dénoncé « une décision discriminatoire » du ministère de l'Éducation nationale française qui les contraint à passer l'examen au mois de septembre prochain, ce qui hypothèque leur avenir et leur projet d'études post-bac.

« C'est une décision discriminatoire et raciste », a martelé Brahim Ibrahim, représentant des parents d'élèves lésés par ladite décision lors d'une conférence organisée lundi par l'OMDH-Casablanca. « Ces futurs bacheliers marocains sont pris en otage par cette décision. Ils ne peuvent ni passer l'examen du baccalauréat en juillet à l'instar des autres futurs bacheliers marocains ni bénéficier du même traitement des autres élèves relevant des écoles françaises homologuées qui ne passeront pas les épreuves au titre de l'année 2020 et se contenteront seulement des notes des contrôles continus », a-t-il souligné lors de cette conférence modérée par Malika Ghazali.

Selon Brahim Ibrahim, la décision du ministère de l'Éducation nationale française porte atteinte aux valeurs de justice et d'égalité des chances qui constituent les fondements de la République française, ajoutant que les parents d'élèves n'accepteront pas cette discrimination et porteront plainte devant la justice « qui, j'en suis sûr, va rendre justice à ces élèves ». Et de marteler encore : « Il semble que l'État français ne veut plus d'étudiants étrangers », tout en faisant allusion à l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers décidée en novembre 2018 par le gouvernement français.

« Personnellement, je suis très touché par la décision de Jean-Michel Blanquer (ministre de l'Éducation nationale) », a, pour sa part, souligné Mohamed Ghali Ikdam, élève dans un établissement fran-

çais non homologué au Maroc.

Il a qualifié, dans son intervention lors de cette conférence en ligne, la décision française d'« injuste » qui a touché des élèves « dans les établissements français non homologués au Gabon, à Madagascar et dans bien d'autres pays ».

Et d'un ton ferme et déterminé, Ghali Ikdam a affirmé que les élèves de ces établissements continueront leur combat pour faire prévaloir leurs droits.

Moulay Said Alaoui, avocat au Barreau

de Casablanca, a assuré dans son intervention que la décision du ministre de l'Éducation nationale française bafoue toutes les conventions internationales en matière de droits de l'Homme qui interdisent la discrimination ou la distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou d'origine nationale ou sociale.

Pour cet avocat, qui est aussi membre du bureau de l'OMDH à Casablanca, cette affaire « concerne des étudiants issus de familles marocaines, et nous ne pouvons donc pas garder le silence sur l'injustice dont ils ont été victimes de la part du ministère français de l'Éducation nationale », tout en critiquant le ministère de tutelle marocain pour ne pas avoir traité avec le sérieux requis le dossier de ces étudiants, les abandonnant dans cette situation difficile.

Il a souligné que les parents d'élèves au Maroc doivent coordonner leurs actions et leurs positions avec les parents d'élèves d'autres pays comme la Tunisie, l'Algérie pour faire face à cette décision injuste.

Il convient de souligner que dans un communiqué du Groupement des parents d'élèves et des étudiants des lycées hors contrat au Maroc relayé récemment par nos confrères de Maroc-Hebdo, les élèves de ces établissements ont souligné qu'ils sont « contraints de passer le baccalauréat au mois de septembre, remettant ainsi en question leurs projets post-bac (confirmation des inscriptions dans les universités, installation des étudiants dans une autre ville ou un autre pays, participation aux concours marocains à la fac de médecine...) ». Et d'ajouter que la plupart des concours se dérouleront au mois d'août comme celui de la médecine, ce qui signifie que « nos enfants, sans le baccalauréat, ne pourront pas les passer. Sans compter les visas étudiants à préparer, les déménagements à réaliser, etc ».

Mourad Tabet

“

**Ils doivent passer le bac en septembre alors que certains concours se dérouleront en août**

## L'Association nationale des médias et des éditeurs forme son bureau exécutif

**L'**Association nationale des médias et des éditeurs (ANME) a dévoilé, mardi à Casablanca, la composition de son bureau exécutif, qui compte parmi ses membres plusieurs personnalités de renom du paysage médiatique marocain.

L'ANME a tenu, mercredi dernier, son Assemblée générale constitutive, qui a été sanctionnée par l'élection, à l'unanimité, d'Abdelmounaim Dilami, PDG du groupe Eco-Médias, à la tête de la nouvelle organisation.

L'Assemblée avait confié au président la latitude de former le bureau exécutif, ainsi que la mise en place d'un comité restreint de 5 membres chargé de la rédaction du statut et du règlement intérieur de l'ANME.

Voici la composition du bureau exécutif, telle que communiquée au terme de cette deuxième réunion :

- **Président** : Abdelmounaim Dilami
- **Présidents d'honneur** : Kamal Lahlou, Abdellah El Firdaouss, Mohamed Selhami et Moulay Ahmed Charai.
- **Président délégué**: Mokhtar Laghzioui.
- **1er vice-président** : Rachid Niny
- **2ème vice-président** : Driss Chahtane
- **3ème vice-président** : Aziz Daki
- **4ème vice-président** : Abderrahim Ariri
- **5ème vice-président** : Majdouline El Atouabi
- **Secrétaire général** : Brahim Mansour
- **Trésorier** : Khalid El Hourri
- **Président du pôle de la presse partisane** : Abdelhamid Jmahri
- **Président du pôle de la presse indépendante** : Saâd Benmansour
- **Président du comité d'éthique** : Hassan Alaoui
- **Président du pôle de la presse régionale** : Driss El Ouali
- **Président du pôle des radios privées** : Hicham El Khlifi
- **Président du pôle de la presse électronique** : Hassan El Guennouni
- **Assesseurs** : Mohamed Khabbachi, Fatima Zahra Ouriaghli, Adil Lahlou, Rafik Lahlou, Mohamed Benarbia, Mohamed Rami, Adil El Basri, Mehdi Allabouch, Asmaa El Hassani et Jamal El Khanoussi.
- **Rapporteur**: Mohamed Aghbalou

## Nouzha Bouchareb sous la Coupole

# Les centres ruraux seront classés en deux catégories

## La première concerne 325 centres émergents et la seconde 217 centres ruraux

Une feuille de route nationale et régionale inscrite dans le cadre du Programme national pour le développement intégré des centres ruraux émergents visant la résorption des dysfonctionnements et des disparités entre les villes et les campagnes a été élaborée pour classer ces centres en deux catégories, a indiqué la ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Nouzha Bouchareb.

"La première catégorie concerne 325 centres émergents couvrant 42% de la population rurale, alors que la seconde comprend 217 centres ruraux", a-t-elle expliqué en réponse à une question centrale autour de "la stratégie du ministère pour faire face aux répercussions du coronavirus après l'allègement et la levée du confinement", lors de la séance des questions orales lundi à la Chambre des représentants.

Le ministre a expliqué que dans le cadre de cette feuille de route, il sera procédé à l'élaboration de deux programmes. Le premier est lié à 77 centres émergents prioritaires, tandis que le second revêt un caractère d'urgence et social visant à remédier au phéno-



mène de vulnérabilité, atténuer les impacts de la pandémie du coronavirus (Covid-19) et renforcer les services de

base au profit de 100 centres, dont 53% en milieu rural.

Concernant la stratégie du département pour le déconfinement et la planification de la relance économique dans les domaines de l'immobilier et la construction, Nouzha Bouchareb a affirmé que le ministère, en coordination et en concertation avec tous les partenaires, est en cours d'élaboration d'un programme d'action pour une sortie sécurisée et progressive du confinement, une relance économique dans les domaines de l'immobilier et une construction basée sur des phases à travers la reprise des activités du secteur pour la période post-confinement, tout en veillant au respect des mesures barrières afin d'assurer la sécurité sanitaire des personnes œuvrant dans le domaine.

Ce programme vise également à assouplir les procédures et à réduire les délais pour les entreprises du BTP ainsi que tous les professionnels du secteur afin de limiter les impacts négatifs de la pandémie et rétablir leur confiance dans les marchés immobiliers, a-t-elle poursuivi.

Elle a également mis l'accent sur les efforts déployés par le ministère pour lutter contre les bidonvilles et les logements insalubres, dans un cadre contractuel, avec "une nouvelle vision" à même de relever les défis liés à ce programme, en particulier la hausse du nombre des familles concernées et le

recours à des programmes intégrés, entre autres.

Par ailleurs, elle a fait savoir que le ministère a mis en place des mesures relatives à la gestion dématérialisée pour permettre aux usagers du service public de déposer les demandes d'obtention d'autorisation pour l'urbanisme via Internet.

A cet effet, les agences urbaines ont pu traiter numériquement 13.120 dossiers via la plateforme "Rokhas" dédiés aux autorisations d'aménagement, de construction et d'urbanisme, a-t-elle indiqué, notant que ces agences ont également généralisé 90% de leurs services en ligne afin de garantir leur continuité et la disponibilité pour les usagers.

La ministre a aussi rappelé que son département a mis en place des programmes afin de soutenir les entreprises, dont "Damane oxygène" et "Relance oxygène", en plus des aides de la CNSS.

Elle a en outre indiqué que malgré le retard dans les chaînes d'approvisionnement des matières premières pour les chantiers et le recul de l'indice de vente du ciment, le ministère a pu garantir la continuité du travail dans le secteur de la construction pour plus de 20 % des chantiers, en plus de la continuité de l'activité dans le cadre des programmes subventionnés qui concernent les bâtiments instables qui risquent l'effondrement.

### Inscriptions à distance à l'INAU et aux écoles d'architecture

Les inscriptions à distance au sein des écoles et instituts placés sous la tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire national, ont débuté le 29 juin 2020, a annoncé Nouzha Bouchareb sous la Coupole, soulignant que les inscriptions à distance et à la mobilisation d'équipes pédagogiques et administratives relevant du ministère, ce qui a permis d'atteindre les objectifs d'apprentissage escomptés et de respecter les horaires de cours, a relevé la responsable gouvernementale.

"La base de sélection des étudiants a été également élargie pour englober ceux qui ont obtenu leur baccalauréat en session de rattrapage", a-t-elle ajouté, relevant une augmentation de 12% du nombre des étudiants marocains admis, tout en réservant 16% des places pour les étudiants étrangers dans l'Institut supérieur de formation et de recherche en aménagement et urbanisme (INAU) et 10% dans les Ecoles nationales d'architecture.

Afin de garantir la continuité du service public, il a été procédé également à la poursuite du programme d'études et de formation via les plateformes d'enseignement à distance et à la mobilisation d'équipes pédagogiques et administratives relevant du ministère, ce qui a permis d'atteindre les objectifs d'apprentissage escomptés et de respecter les horaires de cours, a relevé la responsable gouvernementale.

Elle a aussi précisé que le nombre d'heures d'apprentissage a atteint 2.400 heures chaque semaine au profit de 1.900 étudiants, notant que 100% des cours programmés ont été assurés, tandis que les examens et contrôles continus ont également eu lieu à distance, selon les programmes définis.

"Le défi auquel nous faisons face aujourd'hui est l'intégration de l'enseignement à distance dans les cahiers de dispositions pédagogiques", a-t-elle estimé, faisant observer que 265 étudiants dans les différents établissements de formation sous la tutelle du ministère ont présenté avec succès la première version de leur thèse et pourront prochainement présenter la version finale, en juillet et septembre 2020 selon leur choix, en présentiel ou à distance après le déconfinement.

## Eric Hazan-Lasri, directeur des urgences à l'Institut national de la santé au Mexique

### *Seule une stratégie agressive pourrait relancer l'économie à court et moyen termes*

L'orthopédiste mexicain d'origine marocaine et directeur des urgences à l'Institut national de la santé au Mexique, Dr Eric Hazan-Lasri, présente dans cet entretien accordé à la MAP une analyse de la situation épidémiologique du Covid-19 au Maroc et de la pertinence des mesures "strictes mais efficaces" prises par le Royaume, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, pour enrayer le nouveau coronavirus.



**C**omment évaluez-vous la stratégie prônée par le Maroc pour freiner la propagation du virus ?

Alors que des pays comme l'Espagne, l'Italie et la France enregistrent 456 décès par million d'habitants respectivement, le Maroc n'affiche que 6 morts, un taux des plus bas dans le monde, ex aequo avec des pays qui ont prouvé le succès de leur contrôle de la pandémie comme la Corée du Sud.

Le taux de malades par million d'habitants est aussi nettement inférieur comparé aux pays d'Europe occidentale : seulement 327 cas/million au Maroc, contre 6.328 pour l'Espagne, 3.975 pour l'Italie et 2.496 pour la France. Ces indicateurs sont plus favorables que tous les autres pays d'Europe, Asie ou Amériques avec une population totale entre 30 et 50 millions d'habitants.

Avec l'analyse de ces indicateurs, il est clair que les mesures adoptées par SM le Roi Mohammed VI ont eu des résultats très satisfaisants pour limiter la contagion et les décès dus à la pandémie de Covid-19. Cette expérience à succès serait très

utile à partager avec d'autres pays dont le niveau de développement et les caractéristiques socioéconomiques et démographiques sont semblables.

**Que pouvez-vous dire sur ce contexte général de crise lié à la pandémie et sur l'importance de la solidarité nationale et régionale pour réduire ses effets économiques ?**

La pandémie de Covid-19 est un fléau avec de multiples répercussions à tous les niveaux. L'économie globale en a été fortement atteinte à cause de la paralysie prolongée de l'activité économique dans la plupart des secteurs. Des milliers de personnes ont perdu leur emploi et des centaines de PME finiront par se déclarer en faillite.

La Banque mondiale prévoit une contraction globale de 5,2% à moyen terme, avec des effets négatifs à long terme dus à la diminution des investissements, au ralentissement du commerce international, à la fragmentation des chaînes de production et à l'érosion du capital humain.

Les nations les plus riches peuvent dépenser une partie substan-

tielle de leur PIB comme le Japon avec plus de 20%, les Etats-Unis avec une proposition qui représente 14% de leur PIB, ou alors trouver d'autres stratagèmes comme la France qui propose des crédits garantis à taux bas pour relancer les entreprises, ainsi que de financer les salaires des travailleurs à 84%, tandis que les Pays-Bas offrent de soutenir 90% des salaires pour les entreprises. D'autres pays en voie de développement n'ont pas cette possibilité, comme la Colombie qui ne dépensera que 1,5% de son PIB, ou les pays émergents qui dépendent de la vente du pétrole, dont le prix s'est effondré à des valeurs négatives.

A cet égard, la contribution au Fonds spécial pour la gestion du coronavirus de SM le Roi Mohammed VI de 32 milliards de dirhams est une somme considérable qui place le Maroc au niveau de l'Australie, de l'Allemagne et du Hong Kong avec 10% du PIB compromis. Car seule une stratégie agressive pour relancer l'économie à court et moyen termes permettra de limiter les affres économiques prévues à moyen et long termes.

**Quelle est votre appréciation de l'initiative de SM le Roi Mohammed VI d'envoyer des aides médicales à des pays africains afin d'accompagner leurs efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19 ?**

Sans doute l'une des leçons les plus marquantes de cette pandémie est la nécessité de la coopération régionale et internationale. Cette coopération a plusieurs bienfaits, au-delà du soulagement de la population affectée dans un pays voisin ou ami, elle permet de renforcer les liens diplomatiques qui auront des répercussions économiques bénéficiant au pays solidaire.

L'initiative Royale de prêter assistance aux pays africains portera ses fruits en augmentant l'influence du Royaume dans la région et en renforçant son rôle diplomatique comme une force croissante dans le continent. Une stratégie d'une grande lucidité à moyen terme qui permettra au Maroc de diversifier son marché et de se positionner comme leader régional et interlocuteur intercontinental important pour les pays africains vis-à-vis de l'Europe.

Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

## La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

# Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox





## L'épidémie flambe aux Etats-Unis



**L'**Union européenne a ouvert mercredi ses frontières à 15 pays mais pas aux Etats-Unis, où les responsables sanitaires ont déclaré ne pas contrôler "totalelement" la pandémie de coronavirus et redouter une explosion du nombre de cas.

La situation sanitaire est également inquiétante en Amérique latine et dans les Caraïbes, où le bilan pourrait dépasser 400.000 morts dans les trois mois si des mesures sanitaires plus strictes ne sont pas prises dans cette région, selon l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS).

Aux Etats-Unis, en raison de l'épidémie, le candidat démocrate à la Maison Blanche, Joe Biden, 77 ans, a renoncé à organiser des meetings en vue de l'élection présidentielle de novembre, contrairement au président républicain Donald Trump.

"Je vais suivre les consignes du docteur, pas juste pour moi mais pour le pays. Et cela veut dire que je ne vais pas organiser de meetings", a déclaré l'ancien vice-président de Barack Obama dans son Etat du Delaware.

Plus tôt, le Dr Anthony Fauci, éminent membre de la cellule de crise présidentielle sur le coronavirus, avait reconnu que les autorités sanitaires n'avaient "pas le contrôle total" sur la pandémie.

"Je ne serais pas surpris si nous atteignons 100.000 (nouveaux cas, ndr) par jour si on ne renverse pas la tendance", avait-il ajouté. Actuellement, 40.000 nouveaux cas sont détectés quotidiennement.

Il témoignait, avec trois autres médecins des grands organismes de santé américains, devant les sénateurs. Tous ont appelé les Américains, notamment les jeunes, à porter un masque et à respecter la distanciation physique.

Témoin de l'aggravation de la situation, l'Etat de New York, qui fut longtemps l'épicentre de l'épidémie américaine mais voit depuis plusieurs semaines l'épidémie refluer, a porté mardi à 16 le nombre des Etats dont les visiteurs sont soumis à quarantaine. Parmi ces Etats figurent la Californie, qui compte désormais plus de 220.000 cas.

Dans ce contexte, les pays de l'UE ont décidé d'exclure les Etats-Unis d'une liste de 15 pays dont les ressortissants seront à nouveau les bienvenus à partir de mercredi.

La liste des pays aux ressortissants admis dans l'UE et l'espace Schengen, qui sera révisée toutes les deux semaines, compte l'Algérie, l'Australie, le Canada, la Géorgie, le Japon, le Monténégro, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, le Rwanda, la Serbie, la Corée du Sud, la Thaïlande, la Tunisie et l'Uruguay.

Elle inclut la Chine, mais uniquement à condition que Pékin admette sur son sol les visiteurs venant de l'UE, ce qui n'est actuellement le cas que de façon limitée.

Les critères retenus par l'UE - notamment un taux de nouveaux cas de Covid-19 proche ou en-dessous de 16 pour 100.000 habitants (moyenne dans l'UE) sur les 14 derniers jours - excluent les Etats-Unis, le pays le plus lourdement touché par le Covid-19.

Avec 1.199 décès supplémentaires en 24 heures, le bilan journalier des Etats-Unis est reparti à la hausse selon le comptage publié mardi par l'Université Johns Hopkins. Cela porte le bilan américain total à 127.322 morts.

Au niveau mondial, la pandémie, qui vient de franchir deux seuils symboliques - plus d'un demi-million de morts et dix millions de cas - "est loin d'être finie" et même "s'accélère", avait averti lundi l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Selon un comptage effectué par l'AFP à partir de sources officielles, 506.818 décès et 10,3 millions de cas étaient officiellement recensés mardi à 19h00 GMT.

Le nombre des décès répertoriés dans le monde a doublé en un peu moins de deux mois (250.000 le 5 mai) et 50.000 décès sup-

plémentaires ont été enregistrés ces dix derniers jours.

Outre les Etats-Unis, le virus continue de faire des ravages en Amérique du Sud.

L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), qui siège à Washington, a averti mardi que le nombre des morts en Amérique latine et dans les Caraïbes, actuellement de 114.000 environ, pourrait presque quadrupler d'ici le 1er octobre en l'absence de mesures sanitaires renforcées.

Au rythme actuel, l'Amérique latine et les Caraïbes devraient avoir plus de 438.000 décès du Covid-19 au 1er octobre, a déclaré Carissa Etienne, directrice de l'OPS.

Le Brésil est le premier pays d'Amérique latine et le deuxième pays au monde le plus touché, avec 1,4 million de cas confirmés et 59.594 morts, selon un bilan officiel publié mardi.

Dans ce pays, le président Jair Bolsonaro n'a pas cessé de contester les mesures de confinement prises par les gouverneurs des Etats brésiliens. Un jugement qui obligeait le président d'extrême droite à porter un masque en public a été annulé mardi par un juge brésilien.

L'épidémie semble redémarrer en Chine, où l'OMS va envoyer "la semaine prochaine" une équipe pour déterminer l'origine du coronavirus qui y est apparu en décembre.

Donald Trump a une fois de plus fustigé la responsabilité de la Chine. "Quand je regarde la pandémie répandre son horrible visage à travers le monde, y compris les dégâts qui ont été faits aux Etats-Unis, je deviens de

plus en plus en colère contre la Chine", a-t-il tweeté.

Au Royaume-Uni, le gouvernement a décidé le reconfinement de Leicester et de son agglomération, soit plus de 600.000 habitants, en raison d'une flambée de cas dans cette ville du centre de l'Angleterre, la première à se voir imposer des restrictions locales.

La ville, qui se préparait comme le reste de l'Angleterre à rouvrir pubs, restaurants, cinémas et salons de coiffure samedi, a vu les magasins non essentiels fermer mardi, et la plupart des écoles fermeront ce jeudi.

La pandémie continue à mettre à rude épreuve des géants industriels, comme Airbus. Très dépendant des commandes des compagnies aériennes, l'avionneur européen a annoncé mardi qu'il allait supprimer "approximativement 15.000 postes", soit 11% de ses effectifs dans le monde d'ici à l'été 2021, sans exclure des licenciements secs.

Le monde du sport est chaque jour un peu plus chamboulé. La Coupe d'Afrique des Nations est reportée d'un an et aura lieu en 2022 au Cameroun.

Malgré la gravité de la situation, le Conseil de sécurité de l'ONU peine à accoucher d'une première résolution sur la pandémie, au risque de perdre toute crédibilité.

Après plus de trois mois de blocages, la France et la Tunisie ont demandé mardi au Conseil d'adopter une résolution appelant à une cessation des hostilités pour faciliter la lutte contre le coronavirus. Le résultat du vote, qui se fera par écrit, était attendu hier mercredi.

### Trump de plus en plus en colère contre la Chine

Le président Donald Trump s'est dit mardi "de plus en plus en colère" contre la Chine en voyant le lourd bilan de la pandémie de Covid-19 dans le monde et aux Etats-Unis en particulier.

"Quand je regarde la pandémie répandre son horrible visage à travers le monde, y compris les dégâts qui ont été faits aux Etats-Unis, je deviens de plus en plus en colère contre la Chine", a tweeté le président américain.

Les tensions déjà fortes entre les Etats-Unis et la Chine sur fond de guerre commerciale se sont encore intensifiées avec la propagation mondiale du nouveau coronavirus, dont Donald Trump a imputé la responsabilité à Pékin.

Le gouvernement de Donald Trump estime que la Chine a dissimulé l'ampleur et la gravité initiale de l'épidémie, ce qui a permis au virus de se propager plus facilement et de tuer plus de 500.000 personnes à travers le monde.

Et si l'Europe semble avoir réussi à maîtriser la propagation du virus, les responsables sanitaires américains ont reconnu mardi ne pas contrôler "totalelement" la pandémie et redouter une explosion du nombre de cas dans les semaines à venir.

29 des 55 Etats et territoires américains voient aujourd'hui la courbe des nouveaux cas monter, selon les autorités sanitaires américaines. Les hospitalisations dues au coronavirus augmentent dans 12 Etats.



Au niveau mondial, la pandémie est loin d'être finie et même s'accélère, avait averti l'OMS

# Contagion dans les banlieues de Lisbonne, où le confinement est une gageure



"Si nous ne pouvons pas quitter le quartier, alors il faut nous aider", plaide un jeune habitant des banlieues nord de Lisbonne qui devaient être soumises à partir de mercredi à un reconfinement pour maîtriser des foyers de coronavirus qui inquiètent le Portugal.

"Si on ne peut pas travailler, on ne peut pas payer (...) Nous avons besoin de soutien alimentaire et d'une suspension du paiement de factures", a expliqué à l'AFP Iuri Fidalgo, un Portugais d'origine capverdienne vivant à la cité de Quinta do Mocho, dans la commune de Loures.

Déjà, "les gens du quartier n'arrivent pas à s'acheter des masques et du gel. C'est compliqué", s'est plaint le rappeur de 23 ans.

Avec une moyenne de 321 nouvelles infections par jour, le nombre de nouveaux cas recensés au Portugal a augmenté d'un tiers en juin par rapport au mois de mai. Ils restent largement concentrés dans la région de Lisbonne.

Pour enrayer la contagion, le gouvernement a décidé d'imposer aux quelque 700.000 habitants d'une vingtaine de quartiers un nouveau "confinement à domicile", pour au moins deux semaines.

Double peine: les communautés les plus touchées par les récents foyers de contamination sont celles qui étaient les plus démunies pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

"Les foyers se situent là où les populations ne peuvent pas de respecter la distance physique censée être obligatoire", explique l'adjoint au maire de Loures, Gonçalo Caroco.

Cette municipalité communiste réclamait aux autorités nationales une augmentation des fréquences des transports publics depuis plusieurs semaines. Réduite de moitié pendant le confinement imposé mi-mars, l'offre de transport devait revenir à 90% à partir de mercredi.

"J'ai peur, bien sûr. Si un bus est trop plein, je redescends", a confié Wumi Afonso,

une cuisinière de 37 ans originaire de Sao Tomé-et-Principe, en attendant à Sacavém un deuxième bus qui doit lui permettre de rejoindre le restaurant où elle travaille à Lisbonne.

En touchant le chômage partiel, elle a pu se confiner pendant deux mois avec ses quatre enfants mais son mari n'a jamais cessé de travailler car "dans le bâtiment, on ne gagne de l'argent que si on travaille".

Dans les 19 quartiers soumis à un nouveau confinement, qui forment un ensemble contigu même s'ils s'étendent sur les municipalités de Lisbonne, Sintra, Loures, Amadora et Odivelas, les rassemblements ont été limités à cinq personnes, contre dix dans l'ensemble de la région métropolitaine et vingt dans le reste du Portugal.

"Ces mesures sont nécessaires", a pu confirmer sur le terrain l'infirmière Silvia Gonçalves, qui sillonne les quartiers de Loures avec des équipes mobilisées par la mairie depuis début juin, afin de rappeler à la population l'importance des précautions sa-

nitaires.

Cette spécialiste en "santé communautaire" ne doute pas que le nouveau coronavirus infecte surtout "les plus vulnérables", en particulier dans les cités qui souffrent de la pauvreté, de la précarité de l'emploi et d'une sur-occupation des logements.

"Dans un quartier comme Quinta do Mocho, un petit foyer est déjà préoccupant car ses près de 3.000 habitants auront beaucoup de mal à s'isoler les uns des autres", a-t-elle expliqué.

"Tant que les gens auront faim, rien ne les empêchera d'aller travailler même étant positifs au Covid-19", a souligné l'adjoint au maire. "La meilleure façon de les confiner, c'est de leur apporter le soutien social et économique dont ils ont besoin."

Depuis une semaine, la région de Lisbonne connaît de nouvelles restrictions pour éviter les attroupements, comme l'interdiction de la consommation d'alcool dans la rue ou la fermeture des commerces et des cafés dès 20H00.

## Le modèle uruguayen, l'oasis latino-américaine saluée par l'UE

Ce jour-là, le président uruguayen a enfilé sa combinaison pour une session de surf matinale avant une réunion. La petite escapade de ce fan de glisse, la première depuis son arrivée au pouvoir en mars, résume la philosophie de ce pays face à la pandémie: liberté et responsabilité.

Prise il y a 15 jours, la photo de cet instant peu protocolaire, où l'on voit Luis Lacalle Pou, 46 ans, une planche sous le bras sortir de l'eau le sourire aux lèvres, a été publiée mardi. Le jour-même où l'Europe a rouvert ses frontières aux voyageurs de quinze pays, dont un seul d'Amérique latine, l'Uruguay.

Avec 932 cas enregistrés, dont 27 morts, selon les derniers chiffres, l'Uruguay --petit pays de 3,4 millions d'habitants qui n'a jamais officiellement décrété de confinement total-- semble une exception dans une région où les contaminations s'emballent, en particulier au Brésil, Pérou, Mexique et Chili. Le président Lacalle Pou (centre droit) assure avoir misé sur "la liberté individuelle" plutôt que sur "un régime policier". L'appel

volontaire au confinement a été largement suivi par la population.

Après l'apparition de premiers cas le 13 mars, des personnes issues de milieux aisés de retour d'Europe, le gouvernement a très vite déclaré l'urgence sanitaire, suspendu les cours et fermé les frontières.

"L'apparition précoce de cas très connus socialement, à un moment où la circulation du virus au sein de la population était très limitée, a entraîné la mise en place de mesures adéquates, même si elles semblaient exagérées, pile au moment de la rentrée scolaire", juge le Dr. Alvaro Galiana, spécialiste en infectiologie pédiatrique, en référence au début des cours dans l'hémisphère Sud.

Les caractéristiques démographiques du pays, avec une faible densité de population et l'absence de grands centres urbains, à l'exception de Montevideo, sont également un élément favorable.

L'Uruguay a choisi de faire les choses graduellement, sans paralyser son économie. En avril, l'industrie et le BTP ont repris leur activité. Puis, ça a été le tour des cafés et restaurants, et en mai celui des salles de sport.

Juin a vu la réouverture des centres commerciaux et le football, la passion nationale, doit reprendre le 15 août, mais sans public. Malgré cela, l'économie uruguayenne a été rudoyée: on compte actuellement 200.000 chômeurs, contre 10.000 avant la pandémie, et le PIB devrait chuter de 3% cette année. Un impact qui reste limité, comparé aux prévisions du FMI pour l'Amérique latine, avec un plongeon attendu de 9,4%.

Cette semaine, l'Uruguay est également devenu le premier pays de la région à autoriser le retour des élèves en cours, de la maternelle à l'université.

Si les autorités comme les experts refusent pour autant de crier victoire, la recette du modèle uruguayen semble fonctionner: après trois mois de confinement, la population savoure un retour à la normale.

Aux décisions du gouvernement, s'ajoutent les avancées des chercheurs uruguayens. "En février, ils ont commencé à travailler sur les premiers tests PCR (dépistage virologique), et ils y sont arrivés rapidement, tant en qualité qu'en quantité. Aujourd'hui, nous en avons plus que ce

dont le pays en a besoin", explique Henry Cohen, le médecin qui coordonne le groupe de scientifiques qui conseillent le gouvernement.

Alors qu'Iberia doit reprendre ses vols directs entre Montevideo et Madrid à partir de dimanche, le chef de la diplomatie uruguayenne Ernesto Talvi a indiqué que l'Uruguay allait mettre en place une "réciprocité" après l'annonce de l'Union européenne.

Facundo Caballero, 29 ans, n'attend qu'une chose depuis que son vol pour Paris a été annulé en mars: partir, pour y rejoindre sa petite amie.

"J'attends qu'on me dise +vas-y+ et je fonce. On ne sait jamais s'il y a une deuxième vague et je dois à nouveau rester ici", confie-t-il.

A contrario, Valentina Morais, une Uruguayenne de 30 ans, est arrivée en octobre depuis l'Italie pour passer l'été austral en Uruguay et elle comptait repartir en avril. "Je suis privilégiée d'être là", dit celle qui a trouvé un travail et se demande désormais si elle va utiliser son billet de retour en juillet.

## Stagnation des importations effectuées dans le cadre des ALE en 2019

Les importations du Maroc effectuées dans le cadre des accords de libre-échange (ALE) en 2019 sont quasiment stables et s'établissent à 151,7 milliards de dirhams (MMDH), selon l'Office des changes.

Les importations dans le cadre de l'accord avec l'Union européenne représentent toujours la composante essentielle des importations du Maroc bénéficiant des régimes préférentiels avec une part de 72,4%, précise l'Office dans son rapport annuel sur le commerce extérieur du Maroc en 2019, notant que ces importations s'élevaient à 109,8 MMDH en 2019 au lieu de 110,3 MMDH en 2018, rapporte la MAP.

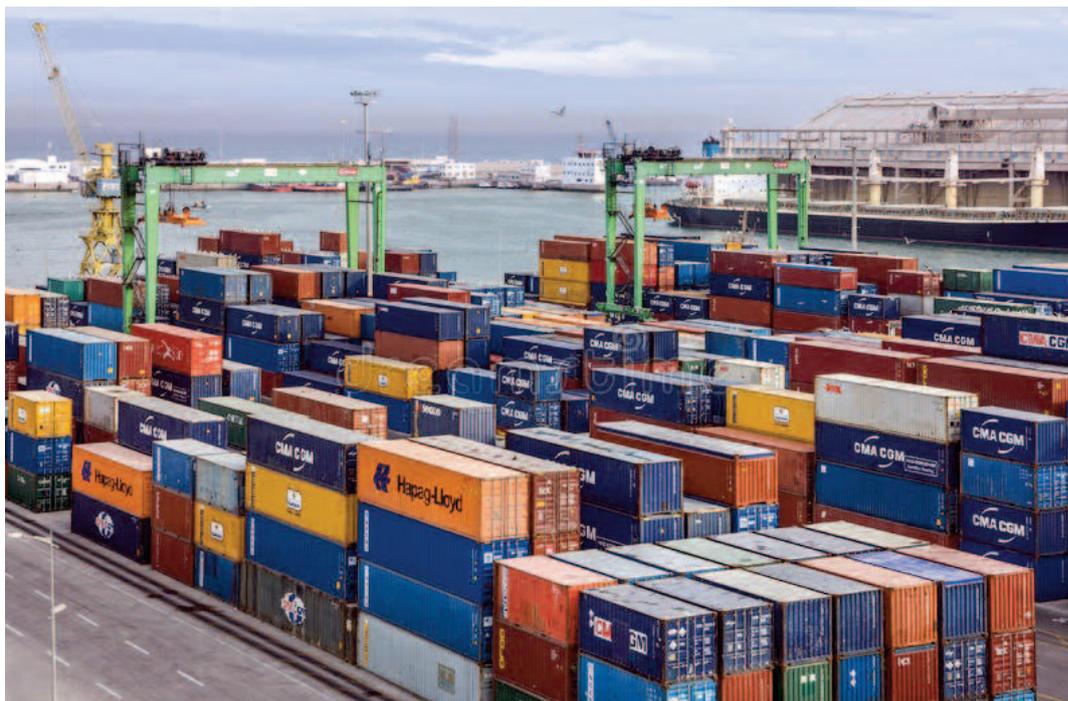
La ventilation de ces importations par pays laisse apparaître qu'en 2019, l'Espagne, la France et l'Allemagne prédominent cet accord avec des parts respectives de 24,5%, 19,4% et 12,1%, poursuit le rapport.

L'accord avec la Turquie, quant à lui, se classe en deuxième position avec 12,6% du total des importations effectuées dans le cadre des ALE, ajoute le rapport, faisant observer que les importations y afférentes s'élevaient à 19,1 MMDH en croissance de 3,6 MMDH par rapport à 2018, boostées essentiellement par la hausse des achats de demi-produits en fer ou en aciers non alliés ainsi que celle des fils, barres, et profilés en fer ou en aciers.

En troisième position se classe l'accord Maroc-Etats-Unis avec une part de 9,6%, cédant ainsi son deuxième rang de 2018 à la Turquie. Les importations bénéficiant des termes de cet accord ont reculé à 14,6 MMDH suite à la baisse des importations du maïs de 1,6 MMDH et de houilles, coques et combustibles solides similaires de 1,2 MMDH.

Les importations bénéficiant de l'accord d'Agadir et celles réalisées avec les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) représentent successivement 3,8% et 1,6% du total des importations dans le cadre des accords de libre-échange, ajoute l'Office.

## Décélération de la croissance nationale à 0,1% au premier trimestre



L'économie marocaine a tourné au ralenti au premier trimestre 2020.

Selon l'arrêté des comptes nationaux, le taux de croissance s'est établi à 0,1% au cours des trois premiers mois de l'année, au lieu de 2,8% durant la même période de l'année précédente.

La croissance a été impactée par le ralentissement des activités non agricoles et la baisse des activités agricoles, a indiqué le Haut-commissariat au plan (HCP), soulignant un contexte marqué par une baisse d'inflation et une augmentation du besoin de financement de l'économie nationale.

Dans une note d'information sur la situation économique nationale au premier trimestre, le HCP a constaté que « la valeur ajoutée du secteur primaire en volume, corrigée des variations saisonnières, a enregistré une baisse de 4% en volume au cours du premier trimestre de l'année 2020, au lieu de 3,4% réalisée durant la même période en 2019 ».

D'après l'institution publique, ce recul résulte de la baisse de l'activité de l'agriculture de 5% au lieu de 5,9% une année auparavant, et de l'accroissement de celle de la pêche de 5,2% au lieu de 20,9%.

Notons qu'au cours de la même période, « la valeur ajoutée du secteur secondaire, en volume, a connu un net ralentissement de son taux d'accroissement passant de 4,7% le même trimestre de l'année précédente à 0,2% », a également relevé

le Haut-commissariat de même source.

Cette évolution résulte du ralentissement du rythme d'accroissement des valeurs ajoutées du bâtiment et travaux publics de 1% au lieu de 1,7% et des industries de transformation de 0,6% au lieu de 2,9%, a-t-elle expliqué.

A en croire l'institution, le recul du taux d'accroissement de la VA de ce secteur est aussi dû à la baisse de celles de l'industrie d'extraction de 0,4% au lieu d'une hausse de 5,4% et de l'électricité et eau de 3,4% au lieu d'une hausse de 21,8%.

Concernant la valeur ajoutée du secteur tertiaire, les données recueillies par le HCP montrent que son taux a connu un ralentissement, passant de 3,7% au premier trimestre à 1,2% durant la même période de l'année précédente.

Cette variation s'explique par la hausse des valeurs ajoutées des services rendus par l'administration publique générale et la sécurité sociale de 5,8% au lieu de 4,3%; des services de l'éducation, de la santé et de l'action sociale de 3% au lieu de 1,5%; des services financiers et assurances de 1,8% au lieu de 4,6%; des postes et télécommunications de 1,1% au lieu de 1,5% et des services rendus aux ménages et aux entreprises de 0,5% au lieu de 4,5%.

Selon le Haut-commissariat, cette évolution est aussi attribuée à la baisse de celles des hôtels et restaurants de 7% au lieu d'une hausse de 2,9%; des transports de 2,6% au lieu d'une hausse de 6,4% et du commerce de 0,4% au lieu d'une hausse de 3%.

En fin de compte, « la valeur ajoutée des activités non agricoles a connu un net ralentissement passant de 4,3% au premier trimestre 2019 à 0,9% », a déduit le HCP soulignant en conséquence que le Produit intérieur brut (PIB) en volume s'est accru de 0,1% durant le premier trimestre 2020 au lieu de 2,8% l'année précédente. Ce, alors que les impôts sur les produits nets des subventions ont baissé de 0,7% au lieu d'une hausse de 1,4%.

Soulignons qu'aux prix courants, le PIB a connu une hausse de 0,4% au lieu de 4,1% une année auparavant, dégageant ainsi une augmentation du niveau général des prix de 0,3% au lieu de 1,3%, selon le HCP.

Concernant la demande inté-

rieure, l'arrêté des comptes nationaux a fait ressortir un accroissement à 0,6% au premier trimestre 2020 au lieu de 0,8% la même période de l'année précédente. Sa contribution à la croissance économique nationale est ainsi passée de 0,8 point à 0,6 point.

S'agissant des échanges extérieurs, le HCP a relevé une contribution négative à la croissance située à -0,5 point au lieu d'une contribution positive de 2 points le même trimestre de l'année précédente.

Dans ce registre, soulignons que « les exportations de biens et services ont affiché une baisse de 4,4% durant le premier trimestre 2020 au lieu d'une hausse de 6,5% une année auparavant. (Tandis que) les importations ont connu une baisse de 2,4% au lieu d'une hausse de 1,1% », a indiqué le Haut-commissariat.

Toujours selon l'arrêté des comptes nationaux, le revenu national brut disponible a connu une baisse de 0,1% au premier trimestre 2020 au lieu d'une hausse de 3,4% une année auparavant, l'épargne nationale s'est située à 25,4% du PIB au lieu de 28,2% tandis que l'investissement brut a représenté 30,6% du PIB au lieu de 32,7% durant le même trimestre de l'année précédente.

Ainsi, « le besoin de financement de l'économie nationale s'est aggravé par rapport au premier trimestre 2019 passant de 4,5% du PIB à 5,1% », a conclu le Haut-commissariat.

Alain Bouithy



Une demande intérieure en ralentissement

## Tarification spéciale pour les voitures en parking durant la suspension des vols

Les voyageurs, dont les voitures sont restées stationnées dans les parkings des aéroports du Maroc durant la suspension des vols internationaux en raison du nouveau coronavirus, bénéficieront "de conditions tarifaires spéciales" correspondant à la période initiale de leur voyage, a annoncé, lundi soir, l'Office national des aéroports (ONDA).

"L'ONDA, en accord avec ses partenaires, gestionnaires des parkings dans les aéroports du Maroc (Sogeka, Mamounia Tours, Frenad services, Cg Park) ont pris l'initiative d'appliquer des conditions tarifaires spéciales correspondant uniquement à la période initiale de voyage", a indiqué l'Office dans un commu-

munié. Cette tarification consiste en l'application du tarif normal journalier sur la période allant de la date d'entrée du véhicule jusqu'à la date initialement prévue de retour figurant au niveau du billet d'avion desdits propriétaires de véhicules, a-t-on précisé.

"Ainsi, le stationnement est gratuit pour toute la période postérieure à la date prévue pour le retour", a insisté la même source, qui salue "l'adhésion et l'implication" de ses partenaires dans "cette initiative citoyenne et solidaire". Les passagers concernés peuvent bénéficier de cette gratuité sur simple présentation de leur billet initial et d'une pièce d'identité au guichet du parking.

## "L'Opérateur Système" de l'ONEE reçoit de nouveau la certification ISO 9001

"L'Opérateur Système" de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) a obtenu "avec succès" le renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015 du Système Management Qualité (SMO), se félicite l'Office.

Suite à l'audit de ses processus managériaux, de réalisation et de support réalisé du 17 au 19 juin 2020 par un cabinet de renommée internationale, le Système management qualité (SMQ) de "l'Opérateur Système" de l'ONEE a obtenu le renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015, précise l'établissement mardi dans un communiqué. "L'Opérateur Système" est la Direction de l'établissement responsable du "Dispatching National" et représente le centre névralgique et hautement stratégique qui veille sur la conduite de tout

le système électrique national ainsi que sur la commande de tous les flux et échanges électriques entre les centres de production de l'énergie et les centres de distribution auprès des clients, rappelle l'ONEE, ajoutant que "l'Opérateur Système" gère également les échanges électriques internationaux à travers les interconnexions avec les pays voisins.

"Cette nouvelle réussite, qui intervient dans un contexte très difficile en raison de la pandémie du coronavirus, vient en récompense aux efforts considérables déployés par l'ONEE pour garantir la pérennité du SMQ et témoigne de sa haute capacité à satisfaire les exigences de sa clientèle et atteindre les objectifs opérationnels des orientations stratégiques de l'Office", conclut le communiqué.

# L'économie bleue, un relais de croissance durable et inclusive pour le Maroc

Avec 3.500 km de littoral partagés entre la mer Méditerranée et l'Océan Atlantique, le Maroc est pourvu d'un important capital maritime qui recèle un énorme potentiel de richesses à même de booster sa croissance économique, voire contribuer à l'émergence de nouvelles filières conformes aux normes environnementales.

Nation maritime par excellence, le Royaume qui est en phase d'élaborer son nouveau modèle de développement est plus que jamais disposé à explorer l'éventail des opportunités offertes par l'économie bleue qui prône une exploitation durable et inclusive des ressources marines, en droite ligne avec les objectifs de développement durable.

Véritable moteur de développement socioéconomique, la mer est

un des premiers facteurs de développement et de puissance des Etats, à travers 5,4 millions emplois créés et une valeur ajoutée brute de près de 500 milliards d'euros par an, ce qui vaut à l'économie bleue une place de choix au cœur des agendas internationaux de développement, rapporte la MAP.

Au Maroc, plusieurs stratégies sectorielles ont été initiées pour couvrir un ensemble d'activités liées directement ou indirectement à l'économie bleue au fil des années.

Si le Royaume a vu certaines activités connexes prendre sereinement leur envol comme la pêche, le tourisme, le transport maritime et la logistique portuaire, d'autres activités nouvelles, comme l'exploration offshore ou les biotechnologies marines peinent à percer dans le paysage économique national, en dépit de leur grand potentiel.

D'ailleurs, cette situation a été décortiquée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui a mené une réflexion stratégique pour matérialiser la vision d'une nouvelle économie bleue marocaine durable et inclusive pouvant constituer l'un des piliers du nouveau modèle de développement du Maroc de demain.

"Cette économie bleue marocaine doit être conçue autour d'une vision écosystémique", analyse le conseil, notant que la préservation de la santé des océans et de la biodi-

versité marine en est un axe essentiel, sans occulter le potentiel d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

A l'issue de son analyse, le CESE a recommandé l'adoption d'une stratégie nationale de l'économie bleue durable et inclusive, adaptée aux vocations régionales et déployée autour des secteurs économiques traditionnels (la pêche, le tourisme et les activités portuaires), tout en développant de nouveaux secteurs porteurs de forts potentiels de croissance (aquaculture, écotourisme, bioproduits marins ou biotechnologies, construction navale).

Sur le plan sectoriel, il a préconisé de restructurer les filières traditionnelles, pour une réadaptation de leurs modèles économiques aux finalités de cette économie, dans la perspective d'en faire de véritables moteurs de la croissance bleue.

Il est également primordial d'augmenter les ambitions du Maroc en matière de développement de l'aquaculture éco-responsable en améliorant, notamment, la visibilité du secteur pour attirer les investissements et trouver des synergies entre l'aquaculture et d'autres secteurs, notamment ceux de la logistique et des infrastructures.

Le CESE a mis également l'accent sur l'importance de poursuivre le soutien de l'Etat pour le développement des infrastructures (ports de débarquement, flotte) afin de les



rendre plus efficaces et respectueuses de l'environnement et de développer de manière forte les écosystèmes du tourisme responsable et local (activités sportives, de découvertes, balnéaires, etc).

Les biotechnologies marines sont également au cœur de cette vision, dans la mesure où le Conseil a appelé à donner une place centrale à la recherche et l'innovation y afférentes afin d'identifier les potentialités et les conditions nécessaires pour développer ce secteur.

Le Maroc, de par sa position stratégique privilégiée, à la croisée d'importants chemins maritimes, sa richesse halieutique et ses ressources naturelles est bien outillé pour réussir le pari de concrétiser un modèle d'économie bleue durable et inclusive. Une transition qui nécessite, selon le Conseil, un leadership au plus haut niveau à même d'assurer la coordination et l'arbitrage qui permet de coordonner entre les différents secteurs productifs ainsi que tous les acteurs concernés.



Un important capital maritime qui recèle un énorme potentiel de richesses

# La moyenne des délais de paiement des EEP atteint 40,93 jours à fin mai

La moyenne des délais de paiement déclarés par l'ensemble des établissements et entreprises publiques (EEP) a atteint 40,93 jours à fin mai 2020, indique mardi le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA).

Au niveau global, la tendance positive constatée depuis décembre 2018 se confirme, avec une moyenne de 40,93 jours à fin mai dernier, contre 41,7 jours en avril 2020, 42,6 jours en mars 2020,

43,03 jours en février 2020, 41,6 jours en janvier 2020 et 42 jours à fin décembre 2019, précise le ministère.

Cette tendance positive résume l'implication effective des EEP et les actions d'amélioration entamées par certains d'entre eux en vue de réduire leurs délais de paiement ainsi que les efforts déployés par les pouvoirs publics dont récemment ceux entrepris pour faire face aux impacts économiques et sociaux de la pandémie du Covid-19 et ceux s'inscrivant dans le cadre

d'un plan de relance post-Covid des différents secteurs économiques en vue de dynamiser l'économie nationale, souligne la même source.

Cette publication, rapporte la MAP, disponible au niveau de la rubrique de l'Observatoire des délais de paiement (ODP) sur le portail du ministère, marque le début effectif d'une publication mensuelle sachant que le MEFRA s'est inscrit dans une démarche progressive en publiant le 31 octobre 2019, le 31 décembre

2019 et le 28 février 2020 les délais de paiement déclarés par les EEP, concernant, respectivement, les mois de juin, de septembre et de décembre 2019 et en publiant simultanément le 10 juin 2020, les délais des mois de janvier, février, mars et avril 2020 pour des considérations relatives à la situation particulière marquée par la crise sanitaire du Covid-19. Les délais sont consultables à l'aide du moteur de recherche disponible sur le site de l'ODP.

## 50 MDH pour le soutien aux projets d'art, d'édition et du livre

Un appel d'offres exceptionnel a été lancé pour soutenir les projets dans les domaines de l'art, de l'édition et du livre, avec une enveloppe budgétaire de quelque 50 MDH, a souligné, mardi à Rabat, le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Othmane El Ferdaous.

Dans son exposé devant la commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, M. El Ferdaous a indiqué que le ministère a lancé un programme exceptionnel pour soutenir le secteur de l'édition et du livre au titre de l'année 2020, en allouant une enveloppe budgétaire de 11 MDH au profit de l'ensemble des acteurs culturels, notamment les auteurs, les éditeurs et les acteurs associatifs, en plus du lancement d'appels d'offres pour le soutien des projets artistiques, avec une enveloppe de 39 MDH.

En ce qui concerne l'appui au livre et à l'édition, M. El Ferdaous a relevé que le département de la culture a pris des mesures pour régler les échéances dues, soit 13,5 MDH pour les projets soutenus dans le domaine de l'édition et du livre, au titre des années précédentes, à savoir 2016, 2017, 2018 et 2019.

"Le programme de soutien du secteur concerne l'acquisition de livres des

bibliothèques et des éditeurs pour distribution aux bibliothèques scolaires et publiques, la publication et l'édition de magazines culturels qu'ils soient en version papier ou électronique, ainsi que la sensibilisation à l'importance de la lecture", a-t-il dit.

Le ministère a également veillé, ajoute-t-il, à apporter un soutien important aux associations culturelles actives, tout en prenant en considération l'état d'urgence sanitaire. S'agissant du soutien aux secteurs artistiques, le ministre a indiqué que son département a pris un certain nombre de mesures concernant les droits des auteurs, la situation des cinéastes, le théâtre, la musique et les arts plastiques, afin d'atténuer les répercussions néfastes de la pandémie sur ce secteur.

En ce qui concerne les droits d'auteurs, le ministre a souligné que le Bureau marocain du droit d'auteur (BMDA) a pris plusieurs mesures exceptionnelles au profit des artistes et créateurs adhérents, notamment la reprogrammation des distributions et la fixation de délais pour que les auteurs puissent en bénéficier (à partir du 25 mars), notant qu'un montant de plus de 10 MDH destiné aux revenus de la copie privée a été distribué, en plus du verse-



ments au profit des auteurs et créateurs adhérents au BMDA, pour un montant supérieur à 9 MDH pour les revenus du droit d'auteur, à partir du 22 avril. Pour ce qui est des cinéastes, le ministre a indiqué que parmi les répercussions de la crise sanitaire a sur le secteur cinématographique, figurent la cessation de l'activité de production cinématographique et audiovisuelle pour plus de 50 sociétés de production privées, la fermeture des salles de cinéma et le report de la sortie des films, ainsi que le chômage des techniciens de l'industrie cinématographique et audiovisuelle et des artistes.

Cela concerne tous les professionnels de techniciens, qu'ils soient titulaires ou non d'une carte d'identité professionnelle délivrée par le Centre cinématographique marocain, inscrits à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ou ceux qui travaillent dans le secteur informel.

Pour atténuer les répercussions néfastes de la pandémie, le Centre cinématographique marocain a pris de nombreuses mesures, notamment la projection de 51 films marocains, soit un film tous les deux jours (30 mars-10 juillet), le maintien du soutien programmé au titre de l'année 2020 en faveur de l'industrie cinématographique, ainsi que

l'accélération du paiement des sommes dues à des sociétés de production cinématographique, soit 6,5 MDH.

Concernant les secteurs du théâtre, de la musique et des arts plastiques, M. El Ferdaous a affirmé que le ministère s'est attelé, en coordination avec le ministère de l'Économie, des finances et de la réforme de l'administration, à prendre des mesures pour régler les dossiers des projets culturels et artistiques pour l'année 2019, sachant qu'il a été procédé au versement de plus de 80% des montants de soutien restants (22 MDH), au profit d'artistes et de groupes artistiques bénéficiant du soutien de projets artistiques au titre de l'année écoulée et qui ont rempli leurs engagements.

Dans ce contexte, le ministre a souligné qu'un montant estimé à 20 MDH a été alloué aux tournées théâtrales nationales, 12 MDH à la musique, au chant, aux arts de la scène et à la chorégraphie et une enveloppe financière de 2 MDH aux expositions d'art plastique et d'art visuel. Concernant la carte d'artiste et le statut des artistes, le ministre a révélé que lors des réunions du comité pour la carte professionnelle d'artiste, plus de 4.000 dossiers ont été examinés à distance, précisant que 2.000 nouvelles cartes seront délivrées dans les prochains jours.

## Des acteurs associatifs prêtent main forte aux bouquinistes de Bab Doukkala



Un aéroplane d'artistes et d'acteurs associatifs de Marrakech Ocre se sont mobilisés, mardi, pour prêter main forte aux bouquinistes de la place Bab Doukkala de la cité ocre, victimes d'un incendie qui a ravagé récemment leurs boutiques, leur causant de graves dégâts matériels. Ainsi, des artistes et des ac-

teurs associatifs, hommes et femmes, épris des valeurs d'entraide et de solidarité ont lancé, via les réseaux sociaux, une campagne de solidarité baptisée "Allo... j'ai un livre" visant à collecter des livres destinés à être remis, par la suite, à ces bouquinistes, à même de leur permettre de reprendre leur acti-

tivité. A cette occasion, il a été procédé au siège de l'association Ayoub à Marrakech, à la remise aux bouquinistes bénéficiaires de cette action de solidarité, de près de 15.000 bouquins comme première tranche et ce, en présence notamment des autorités locales.

Dans une déclaration à la MAP à cette occasion, l'artiste Ghafiri Hayat, connue sous le nom artistique de "Semsema", a fait savoir que d'autres lots de livres en provenance de toutes les régions du Maroc, seront ultérieurement remis aux bouquinistes victimes de cet incendie. "Nous avons veillé à lancer cette initiative pour, justement, soutenir et venir en aide aux bouquinistes touchés par cet incendie, qui a réduit en cendres plusieurs milliers d'ouvrages", a-t-elle poursuivi. "J'ai été tellement surprise par cet élan de solidarité exemplaire, manifesté envers cette catégorie professionnelle qui, du jour au lendemain, a perdu sa seule source de revenu, suite à l'incendie ayant ravagé leurs

boutiques", a-t-elle dit, se réjouissant que cette campagne ait reçu un large écho de solidarité partout au Maroc. Cette artiste, très réputée par son dynamisme et son engagement en faveur de l'action associative, a indiqué que cette initiative solidaire si singulière ayant permis de collecter plusieurs milliers de livres, illustre clairement cet esprit de générosité et de solidarité qui caractérise l'ensemble des Marocains. Mme Ghafiri, a relevé que les initiateurs de cette action humaine ont bien voulu désigner une personne au niveau de chaque arrondissement de la cité ocre, qui se chargera de la collecte des livres directement auprès des bénévoles, leur épargnant ainsi l'effort de se déplacer au siège de l'association à Daoudiate pour faire dons de bouquins.

Pour sa part, Nezha Higoune, intellectuelle et militante associative, a tenu à préciser que les donateurs de livres sont issus de différentes couches sociales (enseignants, étudiants, élèves entre autres), relevant

que le succès de cette campagne a permis à l'association de recevoir des dons de livres en provenance de Tinghir, de Tata, de Rabat et d'Agadir entre autres.

Mme Higoune, a fait savoir également que leur prochain projet consiste à lancer une campagne pour l'achat de livres et l'encouragement de la lecture.

Dans des déclarations à la MAP, les bouquinistes bénéficiaires ont exprimé leur gratitude à tous ceux qui ont contribué à cette campagne de collecte et de dons de livres, mettant en relief l'importance et la singularité de cette initiative noble, à même de traduire dans les faits cet esprit de solidarité et d'entraide dont ne cessent de faire montre tous les Marocains.

A rappeler qu'un incendie s'est produit le 22 juin courant, ravageant 07 kiosques de vente de livres d'occasion, situés près de la muraille historique de Bab Doukkala à Marrakech, causant la destruction de plusieurs milliers de livres.

# L'Académie des Oscars continue de s'ouvrir aux femmes et aux minorités



Régulièrement accusée d'être trop masculine et trop blanche, l'Académie des Oscars a publié mardi la liste des 819 nouveaux membres invités à rejoindre ses rangs cette année, composée à 45% de femmes et à 36% de minorités ethniques "sous-représentées dans l'organisation". Parmi les nouveaux arrivants figurent notamment l'actrice Awkwafina ("Crazy Rich Asians"), Cynthia Erivo ("Harriet"), Eva Longoria et les cinéastes français Ladj Ly ("Les Misérables") et Jérémy Clapin ("J'ai perdu mon corps"). L'Académie a aussi recruté l'actrice tricolore Adèle Haenel, symbole d'un nouvel élan du mouvement MeToo en France depuis qu'elle a accusé en novembre le réalisateur Christophe Ruggia d'"attaques répétées" quand elle était adolescente. La vedette de "Portrait de la jeune fille en feu" s'est aussi illustrée en quittant avec fracas la salle de la cérémonie des Césars après l'annonce

que la récompense du meilleur réalisateur allait à Roman Polanski, devenu pour beaucoup un symbole des agressions sexuelles impunies. En 2016, après plusieurs années de critiques cinglantes sur la composition de ses collègues jugée déconnectée de la société, l'Académie des arts et sciences du cinéma avait annoncé un doublement du nombre de femmes et de membres issus de minorités ethniques d'ici 2020. "L'Académie a dépassé ces deux objectifs", se réjouit-elle mardi dans un communiqué. Si les nouveaux membres acceptent (ce qui est quasiment toujours le cas), la proportion de femmes au sein de l'Académie passera à 33%, contre 25% en 2015. Sept des dix-sept catégories professionnelles représentées aux Oscars ont cette année recruté davantage de femmes que d'hommes, souligne l'Académie dans son communiqué. C'est notamment le cas dans la catégorie des acteurs, dont le millésime

2020 voit arriver Zendaya, Zazie Beetz ("Joker"), la prochaine James Bond girl Ana de Armas ou encore Yalitza Aparicio, autochtone mexicaine révélée dans "Roma" qui lui avait valu de concourir pour un Oscar de la "meilleure actrice". Quant aux "minorités sous-représentées", autrement dit tous les membres n'étant pas blancs, leur nombre a triplé pour passer de 554 en 2015 à 1787 cette année, soit 19% des effectifs. Afin de tenir ses objectifs, l'Académie est devenue beaucoup plus internationale ces dernières années, triplant ses effectifs étrangers qui sont désormais plus de 2.100 (sur un peu moins de 10.000 au total). Seuls les membres de l'Académie peuvent désigner les vainqueurs des Oscars et beaucoup estiment que c'est ce recrutement plus ouvert qui a permis cette année le sacre de "Parasite", premier long-métrage en langue étrangère à remporter le prix du "meilleur film".

## Bouillon de culture

### Kanye West

Le rappeur américain Kanye West a sorti mardi un nouveau morceau, "Wash Us In the Blood", accompagné d'un clip reprenant des images des récentes manifestations anti-racisme qui ont secoué les États-Unis.

Ce morceau, le premier du prochain album du rappeur de Chicago, "God's Country", a de fortes connotations bibliques, le mari de Kim Kardashian s'étant sérieusement tourné vers le christianisme ces dernières années.

Le clip inclut des images des manifestations contre les violences policières et des extraits vidéo montrant Breonna Taylor, une femme noire tuée par la police en mars dans son appartement.

Le morceau, aux sonorités très énergiques, contient une apparition du rappeur Travis Scott et a été mixé par la légende du hip-hop Dr. Dre. Kanye West et sa marque Yeezy ont récemment conclu un partenariat avec l'enseigne américaine de prêt-à-porter Gap.



# "Jemaâ El Fna en live", une manifestation artistique à distance



Le public marocain sera au rendez-vous, samedi prochain, avec une manifestation artistique à distance, baptisée "Jemaa El Fna en live", avec la participation d'un arcéopage de conteurs, d'artistes contemporains et de chercheurs dans le patrimoine immatériel. Cet événement artistique et culturel inédit comporte des spectacles performatifs, "Halkas" et "talk", indique un communiqué du "Forum de Marrakech Demain", initiateur de cette manifestation artistique. Cet événement artistique a été conçu par 27 artistes de façon solidaire, en plus de 24 artistes conteurs qui participeront à travers les œuvres du réalisateur allemand Thomas Landenberger.

"Une production artistique à distance inédite, animée par les acteurs de la place dans un effort créatif pour lutter contre l'isolement social à une époque où, certains d'entre nous ne se sont jamais sentis aussi seuls", souligne la même source.

Le programme comporte des œuvres d'artistes contemporains dans le domaine du patrimoine immatériel de la place et des acteurs concernés par les Trésors vivants de Jemaa El Fna, classée par l'UNESCO en 2001 patrimoine culturel immatériel. Parmi les artistes participants figurent les conteurs Mohamed Barriz, Hajjiba El Mekouri et Abderrahim El Makourri (Azalia), Lmsieh (Abdelilah Amal), Haddaoua, Mariam Amal (Ghiwane), Raiss Ibrahim Laaskri (Rwais) et Bana Abderrahim (Tkitikate).

L'événement artistique comporte également des films sur Al Halka et la place Jemaa El Fna, ainsi que des spectacles d'artistes contemporains inspirés de la place, dont la chorégraphie (Taoufiq Izidiou), le conte (Mehdi El Ghali) et le conte et la femme (Maha El Madi).

La manifestation artistique et culturelle virtuelle, qui sera animée par des experts et chercheurs dans le patrimoine matériel et immatériel, sera rehaussée par l'organisation d'une conférence à distance sous le thème "les arts, les artistes et la place Jemaa El Fna post-Covid".

## La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable  
de représenter une espèce  
d'emprisonnement par une  
autre que de représenter n'importe quelle  
chose qui existe réellement par quelque chose  
qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

– C'est la fenêtre de Cottard, dit tout d'un coup Grand très agité. Mais Cottard a pourtant disparu.

– Pourquoi tire-t-on ? demanda Rieux à l'agent.

– On est en train de l'amuser. On attend un car avec le matériel nécessaire, parce qu'il tire sur ceux qui essaient d'entrer par la porte de l'immeuble. Il y a eu un agent d'atteint.

– Pourquoi a-t-il tiré ?

– On ne sait pas. Les gens s'amusaient dans la rue. Au premier coup de revolver, ils n'ont pas compris. Au deuxième, il y a eu des cris, un blessé, et tout le monde s'est enfui. Un fou, quoi !

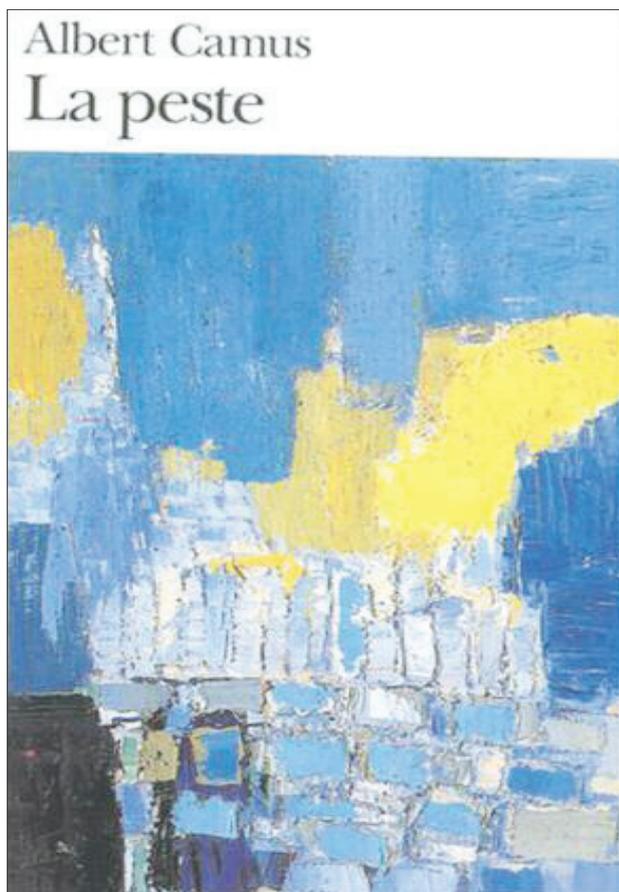
Dans le silence revenu, les minutes paraissaient se traîner. Soudain, de l'autre côté de la rue, ils virent déboucher un chien, le premier que Rieux voyait depuis longtemps, un épagneul sale que ses maîtres avaient dû cacher jusque-là, et qui trotta le long des murs. Arrivé près de la porte, il hésita, s'assit sur son arrière-train et se renversa pour dévorer ses puces. Plusieurs coups de sifflet venus des agents l'appelèrent. Il dressa la tête, puis se décida à traverser lentement la chaussée pour aller flairer le chapeau. Au même moment, un coup de revolver partit du second et le chien se retourna comme une crêpe, agitant violemment ses pattes pour se renverser enfin sur le flanc, secoué par de longs soubresauts. En réponse, cinq ou six détonations, venues des portes en face, émiettaient encore le volet. Le silence retomba. Le soleil avait tourné un peu et l'ombre commençait à approcher de la fenêtre de Cottard. Des freins gémissaient doucement dans la rue derrière le docteur.

– Les voilà, dit l'agent.

Des policiers débouchèrent dans leur dos, portant des cordes, une échelle et deux paquets oblongs enveloppés de toile huilée. Ils s'engagèrent dans une rue qui contournait le pâté de maisons, à l'opposé de l'immeuble de Grand. Un moment après, on devina plutôt qu'on ne vit une certaine agitation dans les portes de ces maisons. Puis on attendit. Le chien ne bougeait plus, mais il baïgnait à présent dans une flaque sombre.

Tout d'un coup, parti des fenêtres des maisons occupées par les agents, un tir de mitraillette se déclencha. Tout au long du tir, le volet qu'on visait encore s'effeuilla littéralement et laissa découvrir une surface noire où Rieux et Grand, de leur place, ne pouvaient rien distinguer.

Quand le tir s'arrêta, une deuxième mitraillette crépita d'un autre angle, une maison plus loin. Les balles entraînaient sans doute dans le carré de la fenêtre, puisque l'une d'elles fit sauter un éclat de brique. À la même seconde, trois agents traversèrent en courant la chaussée et s'engouffrèrent dans la porte d'entrée. Presque aussitôt, trois autres



s'y précipitèrent et le tir de la mitraillette cessa. On attendit encore. Deux détonations lointaines retentirent dans l'immeuble. Puis une rumeur s'enfla et on vit sortir de la maison, porté plutôt que traîné, un petit homme en bras de chemise qui criait sans discontinuer. Comme par miracle, tous les volets clos de la rue s'ouvrirent et les fenêtres se garnirent de curieux, tandis qu'une foule de gens sortait des maisons et se pressait derrière les barrages. Un moment, on vit le petit homme au milieu de la chaussée, les pieds enfin au sol, les bras tenus en arrière par les agents. Il criait. Un agent s'approcha de lui et le frappa deux fois, de toute la force de ses poings, posément, avec une sorte d'application.

– C'est Cottard, balbutiait Grand. Il est devenu fou.

Cottard était tombé. On vit encore l'agent lancer son pied à toute volée dans le tas qui gisait à terre. Puis un groupe confus s'agita et se dirigea vers le docteur et son vieil ami.

– Circulez ! dit l'agent.

Rieux détourna les yeux quand le groupe passa devant lui.

Grand et le docteur partirent dans le crépuscule finissant. Comme si l'événement avait secoué la torpeur où s'endormait le quartier, des rues écartées s'emplissaient à nouveau du bourdonnement d'une foule en liesse. Au pied de la maison, Grand dit au revoir au docteur. Il allait travailler. Mais au moment de monter, il lui dit qu'il avait écrit à Jeanne et que, maintenant, il était content. Et puis, il avait recommencé sa phrase : « J'ai supprimé, dit-il, tous les adjectifs. »

Et avec un sourire malin, il enleva son chapeau dans un salut cérémonieux. Mais Rieux pensait à Cottard et le bruit

sourd des poings qui écrasaient le visage de ce dernier le poursuivait pendant qu'il se dirigeait vers la maison du vieil asthmatique. Peut-être était-il plus dur de penser à un homme coupable qu'à un homme mort.

Quand Rieux arriva chez son vieux malade, la nuit avait déjà dévoré tout le ciel. De la chambre, on pouvait entendre la rumeur lointaine de la liberté, et le vieux continuait, d'une humeur égale, à transvaser ses pois.

– Ils ont raison de s'amuser, disait-il, il faut de tout pour faire un monde. Et votre collègue, docteur, qu'est-ce qu'il devient ?

Des détonations arrivaient jusqu'à eux, mais elles étaient pacifiques : des enfants faisaient partir leurs pétards.

– Il est mort, dit le docteur, en auscultant la poitrine ronflante.

– Ah ! fit le vieux, un peu interdit.

– De la peste, ajouta Rieux.

– Oui, reconnut le vieux après un moment, les meilleurs s'en vont. C'est la vie. Mais c'était un homme qui savait ce qu'il voulait.

– Pourquoi dites-vous cela ? dit le docteur qui rangeait son stéthoscope.

– Pour rien. Il ne parlait pas pour ne rien dire. Enfin, moi, il me plaisait. Mais c'est comme ça. Les autres disent : « C'est la peste, on a eu la peste. » Pour un peu, ils demanderaient à être décorés. Mais qu'est-ce que ça veut dire, la peste ? C'est la vie, et voilà tout.

– Faites vos fumigations régulièrement.

– Oh ! ne craignez rien. J'en ai encore pour longtemps et je les verrai tous mourir. Je sais vivre, moi.

Des hurlements de joie lui répondaient au loin. Le docteur s'arrêta au milieu de la chambre.

– Cela vous ennuyait-il que j'aie

sur la terrasse ?

– Oh non ! Vous voulez les voir de là-haut, hein ? À votre aise. Mais ils sont bien toujours les mêmes.

Rieux se dirigea vers l'escalier.

– Dites, docteur, c'est vrai qu'ils vont construire un monument aux morts de la peste ?

– Le journal le dit. Une stèle ou une plaque.

– J'en étais sûr. Et il y aura des discours.

Le vieux riait d'un rire étranglé.

– Je les entends d'ici : « Nos morts... », et ils iront casser la croûte.

Rieux montait déjà l'escalier. Le grand ciel froid scintillait au-dessus des maisons et, près des collines, les étoiles durcissaient comme des silex. Cette nuit n'était pas si différente de celle où Tarrout et lui étaient venus sur cette terrasse pour oublier la peste. La mer était plus bruyante qu'alors, au pied des falaises. L'air était immobile et léger, délesté des souffles salés qu'apportait le vent tiède de l'automne. La rumeur de la ville, cependant, battait toujours le pied des terrasses avec un bruit de vagues. Mais cette nuit était celle de la délivrance, et non de la révolte. Au loin, un noir rougeolement indiquait l'emplacement des boulevards et des places illuminés. Dans la nuit maintenant libérée, le désir devenait sans entraves et c'était son grondement qui parvenait jusqu'à Rieux.

Du port obscur montèrent les premières fusées des réjouissances officielles. La ville les salua par une longue et sourde exclamation. Cottard, Tarrout, ceux et celle que Rieux avait aimés et perdus, tous, morts ou coupables, étaient oubliés. Le vieux avait raison, les hommes étaient toujours les mêmes. Mais c'était leur force et leur innocence et c'est ici que, par-dessus toute douleur, Rieux sentait qu'il les rejoignait. Au milieu des cris qui redoublaient de force et de durée, qui se répoulaient longuement jusqu'au pied de la terrasse, à mesure que les gerbes multicolores s'élevaient plus nombreuses dans le ciel, le docteur Rieux décida alors de rédiger le récit qui s'achève ici, pour ne pas être de ceux qui se taisent, pour témoigner en faveur de ces pestiférés, pour laisser du moins un souvenir de l'injustice et de la violence qui leur avaient été faites, et pour dire simplement ce qu'on apprend au milieu des fléaux, qu'il y a dans les hommes plus de choses à admirer que de choses à mépriser.

Mais il savait cependant que cette chronique ne pouvait pas être celle de la victoire définitive. Elle ne pouvait être que le témoignage de ce qu'il avait fallu accomplir et que, sans doute, devraient accomplir encore, contre la terreur et son arme inlassable, malgré leurs déchirements personnels, tous les hommes qui, ne pouvant être des saints et refusant d'admettre les fléaux, s'efforcent cependant d'être des médecins.

Écoutant, en effet, les cris d'allégresse qui montaient de la ville, Rieux se souvenait que cette allégresse était toujours menacée. Car il savait ce que cette foule en joie ignorait, et qu'on peut lire dans les livres, que le bacille de la peste ne meurt ni ne disparaît jamais, qu'il peut rester pendant des dizaines d'années endormi dans les meubles et le linge, qu'il attend patiemment dans les chambres, les caves, les malles, les mouchoirs et les paperasses, et que, peut-être, le jour viendrait où, pour le malheur et l'enseignement des hommes, la peste réveillerait ses rats et les enverrait mourir dans une cité heureuse.



# Chamboulement

## Le Covid-19 renvoie la CAN 2021 à 2022

Le double duel maroco-égyptien en "Final four" au Cameroun



Les phases finales de la Coupe d'Afrique des nations, programmées initialement entre le 9 janvier et le 6 février prochains au Cameroun, ont été décalées d'une année à cause de la pandémie du nouveau coronavirus. Telle a été la décision du Comité exécutif de la Confédération africaine de football qui s'était réuni mardi en visioconférence, annonçant que la 32ème CAN a été reportée à janvier 2022. Et à l'instar des JO 2020, l'édition camerounaise gardera l'appellation CAN 2021 même en se jouant en 2022.

Le décalage de la CAN 2021 était prévisible et il ne manquait que son officialisation depuis un bon bout de temps. Le report s'était précisé après la dernière décision du Conseil de la FIFA faisant part de l'annulation des dates des éliminatoires de septembre prochain, en ce qui concerne l'Afrique, l'Asie, l'Amérique centrale ainsi que l'Océanie, contrairement à l'Europe et à l'Amérique du Sud qui ont vu leurs compétitions intersélections maintenues.

Avec la suspension des dates FIFA de septembre, il était devenu quasi impossible de boucler les éliminatoires de la CAN 2021 à temps, sachant que seulement deux journées ont été disputées et qu'il reste encore quatre à jouer. A propos de ces deux manches qui ont déjà eu lieu, le Onze national, tête de série du groupe E qui renferme les sélections de Mauritanie, de Centrafrique et du Burundi, avait mal entamé sa campagne de qualification, se faisant accrocher à domicile, et contre toute attente, par l'équipe de Mauritanie (0-0), avant de se ressaisir en s'imposant en déplacement sur le Burundi par 3 à 0.

Dans une conférence de presse en ligne, le président de la CAF, Ahmad Ahmad, a fait savoir qu'«aujourd'hui, le comité exécutif a pris un certain nombre de décisions très importantes qui sont guidées par une règle simple: la santé est la priorité absolue», ajoutant par la même que «le pic de la pandémie n'est pas encore atteint dans plusieurs pays du conti-

nent africain», rapporte l'AFP.

Au sujet de la CAN 2023 prévue en Côte d'Ivoire et qui pose un vrai hic du fait qu'elle devrait se dérouler en principe un mois (janvier) après le Mondial 2022 au Qatar (décembre), Ahmad Ahmad a indiqué: «Je suis sûr qu'il y aura toujours une CAN en 2023. Je ne sais pas à quelle date mais elle aura lieu».

Autres dates non encore fixées, en dépit du temps qui presse, sont celles des compétitions interclubs et qui en sont au stade des demi-finales. Il est vrai que la CAF avait annoncé auparavant le mois de septembre pour la tenue des derniers carrés de la Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération, sauf que lors de ce comité exécutif, il n'a pas été décidé les jours exacts où devront se jouer ces confrontations.

Ce qui ressort de ce Com Ex, c'est que ce tour aura le format «Final Four». Ainsi, les demi-finales de la Ligue des champions, à savoir WAC-Al Ahly et Raja-Zamalek, se joueront à Douala en un match unique, tout

comme d'ailleurs le dernier carré de la Coupe de la Confédération, RSB-HUSA et Pyramids (Egypte)-Horya (Guinée), qui aura pour cadre le Complexe sportif Moulay Abdellah de Rabat.

A noter que les finales de la C1 et de la C2 sont prévues respectivement à Douala et à Rabat.

Pour ce qui est du CHAN, épreuve qui devait se tenir en avril dernier, il a été reporté à janvier 2021 si la situation épidémique ne se détériore pas. Le Cameroun, pays hôte, a été salué par le président de la CAF qui, au nom des membres du comité exécutif, s'est dit «satisfait des autorités camerounaises pour leur engagement dans l'accueil des deux compétitions», lit-on sur le site officiel cafonline.com.

A rappeler que le Maroc, tenant du titre, avait hérité au tour inaugural de ce Championnat d'Afrique des nations réservé aux joueurs locaux des sélections du Rwanda, du Togo et d'Ouganda.

Mohamed Bouarab

## Les autres décisions du Comité exécutif de la CAF

### Coupe d'Afrique des nations féminine Total 2020

En raison de la situation sans précédent engendrée par le coronavirus, l'édition 2020 de la Coupe d'Afrique des nations féminine a été annulée.

Dans le même temps, le Comité exécutif annonce le lancement de la Ligue des champions féminine de la CAF dès 2021. Le format de la compétition ainsi que d'autres détails autour de l'événement seront communiqués en temps opportun.

### Éliminatoires zonales pour les Coupes d'Afrique des nations U-17 & U-20

Une réunion avec les commissions d'organisation des Coupes d'Afrique des nations Jeunes et les Unions de zone a été proposée afin de finaliser les dispositions pour les tournois zonaux qualificatifs. Par ail-

leurs, la CAN U-17 aura lieu en juillet 2021.

### Coupe d'Afrique des nations de beach soccer 2020

Suite au retrait de l'Ouganda de l'organisation de l'événement, un nouvel appel à candidatures sera lancé pour l'accueil du tournoi final en 2020 ou 2021.

### Accord de siège

Le président de la CAF, Ahmad Ahmad, a félicité le gouvernement de la République arabe d'Égypte dirigé par Son Excellence Abdel Fattah El Sisi, qui a apposé sa signature le 24 juin 2020 à l'accord de siège de la CAF.

Avec ce nouvel accord, la CAF et ses employés bénéficieront des immunités et privilèges accordés aux missions diplomatiques sur le territoire de la République arabe d'Égypte, conformément à la Convention de Vienne de 1961.

### Assemblée générale ordinaire de la CAF

La 42e Assemblée générale ordinaire de la CAF a été reportée à décembre 2020 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Conformément aux recommandations du Comité de gouvernance de la CAF, l'Assemblée générale électorale se tiendra le 12 mars 2021.

### CAF Awards 2020

L'édition 2020 est annulée. Partenaire majeur de l'événement, le groupe Pickalbatros a réitéré son engagement contractuel pour les deux (2) prochaines éditions.

### Aide financière aux Associations membres

La CAF a alloué 16,2 millions USD supplémentaires pour alléger le fardeau financier des Associations membres dans un

contexte marqué par la pandémie de Covid-19. Chaque Association membre recevra un montant de 300.000 USD.

### Nomination d'un directeur commercial

La nomination d'Ali Aissaoui en tant que directeur commercial a été confirmée. Avant de rejoindre la CAF, le Marocain était directeur du développement commercial du FC Barcelone.

### Le point sur le projet «Transform CAF 2021»

L'implémentation du projet «Transform CAF 2021» lancé en février dernier lors du Comité exécutif de la CAF à Doha, au Qatar, a connu une avancée significative. L'administration de la CAF poursuivra la mise en œuvre des points essentiels vers la réalisation des objectifs dudit projet.

# Lekjaa se réunit avec les membres de la Ligue des amateurs



Le président de la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF), Fouzi Lekjaa, s'est réuni mardi 30 juin 2020 avec le Comité exécutif (CE) de la Ligue nationale du football amateur (LNFA) en présence de MM. Hassan Filali, président de la Commission des statuts et règlements à la FRMF et Abdelmalek Abroun, membre du Comité directeur de la FRMF.

Au début de cette réunion, M. Lekjaa a souhaité la bienvenue aux membres présents avant de souligner que la décision prise par la FRMF en concertation avec les autorités compétentes concernant la reprise du championnat national, toutes divisions confondues, à l'instar des autres associations de football, contribue au développement de la discipline au niveau national.

Au cours de cette réunion, le président de la FRMF a appelé les membres du CE de la LNFA au développement de la pratique du football au sein des clubs évoluant en championnat amateur. M. Lekjaa a réitéré aux membres du CE sa disposition à intervenir auprès des instances concernées pour trouver des solutions rapides aux obstacles rencontrés par les clubs.

De leur part, les membres du CE ont salué la décision de la FRMF au sujet de la reprise du championnat des clubs amateurs, toutes catégories confondues, exprimant leur disposition à adhérer aux dispositifs des autorités publiques concernant les mesures d'allègement du confinement en coordination avec les spécialistes pour une reprise du championnat dans de meilleures conditions.

## Affaire DHJ-Raja

# La FRMF dépose une plainte après la fuite d'un document officiel

La Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) a déposé une plainte auprès des instances juridiques spécialisées pour qu'une enquête soit menée afin de déterminer les responsables de la fuite d'un document officiel. Il s'agit d'une correspondance adressée par le président de la Commission des compétitions au sein de la Ligue nationale du football professionnel (LNFP) au président de la Commission centrale de discipline (CCD) au sujet de l'affaire entre le Difââ Hassani d'El Jadida (DHJ) et le Raja Club Athletic (RCA).

La FRMF veille à réserver à ces documents un traitement réglementaire et administratif avec beaucoup de professionnalisme et de sensibilité. La FRMF souligne également avoir suivi toutes les démarches nécessaires en application

des dispositions administratives et réglementaires en vigueur. Au sujet de cette affaire, la FRMF précise que toute la vérité sera dévoilée sur cette fuite qui est contraire aux règlements institutionnels en vigueur.

La FRMF rappelle le principe de respect de l'autonomie de la CCD comme le stipule le règlement. La FRMF rappelle aussi que le cadre réglementaire des instances juridictionnelles de la FRMF interdit toute ingérence de quelque nature que ce soit dans le cadre du renforcement de son indépendance en respectant les règles générales adoptées aussi bien au niveau national qu'international selon les orientations de la FIFA ainsi que les règlements sportifs nationaux adoptés par les statuts de la FRMF.



# Rachat de l'OM : Tout est à vendre pour Ajroudi

"Tout est à vendre", a lancé mardi l'homme d'affaires franco-tunisien Mohamed Ayachi Ajroudi qui souhaite racheter l'Olympique de Marseille (OM) mais il s'est attiré une nouvelle fin de non-recevoir du propriétaire du club Franck McCourt, qui évoque une "tentative de déstabilisation".

Dans un entretien à l'AFP, Mohamed Ayachi Ajroudi a assuré ne pas être "un intermédiaire" ni un "porteur de valises": le projet de "racheter l'Olympique de Marseille, c'est notre idée avec mon équipe", a-t-il expliqué.

"Tout est à vendre et tout est à acheter", a-t-il lancé, avant qu'une porte-parole de Franck McCourt ne réaffirme "sans équivoque" que l'OM n'était "pas à vendre".

"Il n'existe aucune discussion de quelque nature que ce soit avec M. Ajroudi ou ses partenaires contrairement à ce qui est rapporté dans les médias", a assuré mardi soir une porte-parole de l'homme d'affaires américain.

"Nous assistons à une tentative de déstabilisation du club, poursuit l'OM, au moment précis où il traverse sa période la plus faste et la plus réussie depuis la prise de contrôle de Frank McCourt" en octobre 2016.

Mohamed Ayachi Ajroudi est associé à l'ex-dirigeant du club de rugby de Toulon Mourad Boudjellal pour son projet de ra-

chat de l'OM, monté avec des fonds saoudiens.

"Nous nous préparons depuis longtemps. On ne se jette pas dans la mêlée comme ça", a-t-il expliqué.

Il n'évoque pas de chiffres mais assure que le consortium va "mettre de l'argent" pour "développer le club".

Il ne donne pas non plus de date, rappelant qu'"avant de faire une offre par une banque d'affaires, il faut qu'on connaisse le passif et l'actif, on ne va pas faire une offre aveugle".

"Je suis un industriel, insiste Ajroudi, je ne suis l'intermédiaire de personne. Racheter l'OM, c'est notre idée avec mon équipe, je ne suis pas le porteur de valises des Saoudiens, des Koweïtiens ni de quiconque sur cette terre."

"L'OM serait le moteur d'un projet plus vaste", qu'il détaille comme "humanitaire, social mais aussi économique, destiné à s'épanouir au coeur même du stade Vélodrome", un projet regroupant les "500 millions de Méditerranéens".

Il minimise la part de "soft power" géopolitique de l'opération: il ne s'agit pas des "Saoudiens qui arrivent et vont se battre contre les Qataris du Paris SG".

D'ailleurs, Ajroudi précise que "les Saoudiens et les Emiratis ne dépasseront pas la majorité" du tour de table.

Dans sa vision, l'Olympique de Marseille est en "croisade pour la paix".

## Ligue 1 : Yunis Abdelhamid, 3<sup>ème</sup> meilleur joueur africain de la saison



L'international marocain Yunis Abdelhamid, défenseur central de Stade de Reims, a été élu troisième meilleur joueur africain du championnat de France (Ligue 1) pour la saison 2019-2020.

Le Marocain s'est classé troisième sur les onze nommés au prix Marc-Vivien Foé, qui récompense le meilleur joueur africain évoluant en Ligue 1.

Yunis Abdelhamid (32 ans) avait déjà été nommé pour ce trophée l'année dernière, remporté par l'Ivoirien Nicolas Pépé.

L'édition 2020 de ce prix, organisée conjointement par RFI et France 24, est revenue à l'attaquant nigérian de Lille, Victor Osimhen. L'Algérien Issam Slimani, sociétaire de Monaco, est arrivé deuxième.

Créé en 2009, le trophée porte le nom de Marc-Vivien Foé en hommage au joueur camerounais décédé à l'âge de 28 ans d'une crise cardiaque en 2003 sur la pelouse du stade de Gerland à Lyon durant un match de la Coupe des Confédérations.

Le jury était constitué d'une centaine de journalistes spécialistes du football français et africain représentant différents médias (radio, télé, presse écrite, web).

Trois joueurs marocains avaient remporté ce prix, en l'occurrence Sofiane Boufal en 2016, Younés Belhanda en 2012 et Marouane Chamakh en 2009.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

FARD	FRONT POPULAIRE	SYMBOLE DU CALCIUM	ARTICLE INDEFINI	SODIUM SANS-ABRI	EXPRIME L'INCRE-DULITE	PURIFIE	GRECQUE CHOUCH-OLTE	DAME DE COEUR
FEMME DE CHARGE								
QUESTION DE TEMPS					AMALGAMÉ BIEN EXCLUSIF		ALUMI-NIUM	
		POUSSE AU PÊCHÉ	LOUFOQ-LIE PORTION DE COURBE					
IGNARE GRECQUE				IVRE			FIN DE PARTIE RETIRER	
								APPEL AU SECOURS
PRISE DE BEC	EN ABO-NDANCE FIN DE VERBE			VILLE DE FRANCE GERER				
FORME D'AVOIR			MANQUÉE				AVERTI	
			À L'ENVERS: ÈRE			TRÈS COURT		
VILLE D'INDE	CIGARE-TTE ANTI-ANTI				COUP DE FEU		POULET	VENUE AU MONDE
RÉSERVÉ DE LIQUIDE GRECQUE LE MÊME			EST TRADUIT EN ANGLAIS		EN COUPLE CALCIUM		À LA MODE LETTRES DE SIBÉRIE	
TALENTS				ENRAC-INÉE				

Solution mots flechés d'hier

FAIT UN CHOIX	O	LE PLEIN DES SENS	SOMME	PRINCIPE VITAL	S	MACHIN À COUPRE	MESURE DE CAPACITÉ	S	RAPIS EN TRANSE	E	COTAI
AVIONS	P	O	S	S	E	D	I	O	N	S	TOUR D'IVOIRE
SÉLECTION CHIPIE	T	R	I	USÉ PAR LE TEMPS	V	E	T	U	S	T	E
	M	E	G	RE	QUARTIER DE CAEN	E	PARTIRAI	EN PRIME	I	M	
SOLVANT EN CRISE TROMPE	I	S	RETIRE	POTE NÉON	A	M	I	POSSÉSI	M	A	
	A	C	E	T	ONE	E	FÊTU	R	FORME D'AVOIR RISSOLÉ	A	I
VIN	O	R	SAISON KÂPA	E	T	E	FÛT	B	A	R	I
	C	R	U	SANS MOTIFS	CHEVAL-VAPEUR	B	R	I	O	PONNE SON ACCORD	METTRE EN TERRE
HÉROÏNE D'UN CONTE CÉLÈBRE	S	U	CULOT	C	PANACHÉ ENVOLÉE	I	A	M	A	S	
	B	L	A	N	C	H	E	N	E	I	G
	I	A	M	I	FIN DE VERBE EN PRIME	NOTE	L	BOUT DE CONDUIT	R	LETTRES DE RAMA SODIUM	R
	A	M	I	ARACHIDE	A	R	A	I	G	N	E
ÉMÉRITE	E	M	I	N	E	N	T	À L'ENVERS: POULIE	A	E	R

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumein Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Mustapha Elouizi  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Youssef El Gahs**  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de PRESSE 130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**o.j.d. MAROC**

2017  
www.ojd.ma

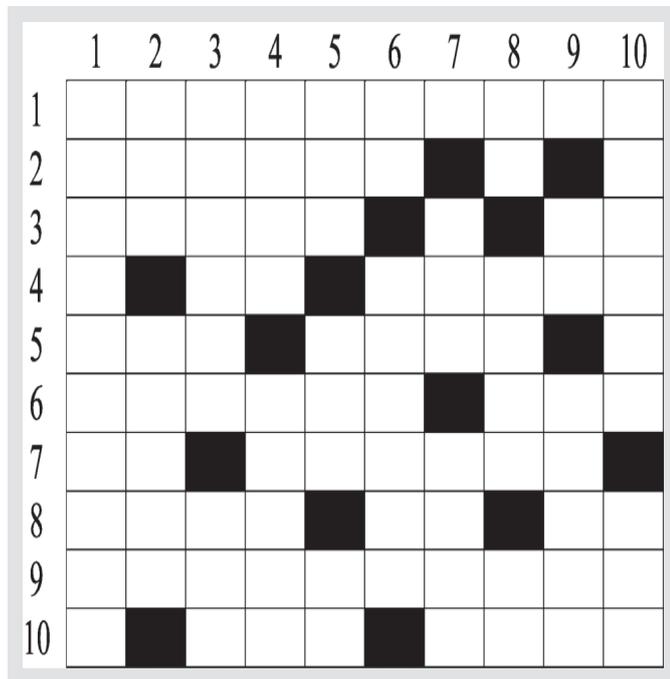
**E-mail:**  
Libération@libe.ma  
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:

## Mots croisés



**HORIZONTALEMENT**

- 1- Mécanisme
- 2- Prête un de ses organes
- 3- Diplôme - Période
- 4- Règle - Vipère
- 5- Brame - Retins
- 6- Statue couchée - Appel de détresse
- 7- En dedans - Bons
- 8- Précis - Éclaté - Gagné
- 9- La mort à l'âme
- 10- Aber - Pilier de coin

**VERTICALEMENT**

- 1- En vogue à la télé
- 2- Au pied ! - Donneur de duvet
- 3- Niaisés - Au stand
- 4- Sans mélange - Itou
- 5- Déduit - Forme d'avoir - Possessif
- 6- Sélénium - Séduit
- 7- Eut le cran - Capitale latine
- 8- Règle - Ville à tour - Préposition
- 9- Bradype - Risquent
- 10- Sombres - Indien

## Grilles de sudoku

**Facile**

3			7		4				1
				6					
4		2	1		3	7			5
	5		9		7	8	6		
		1		3		5			
	9	7	8		5		3		
5		4	3		1	2			6
				7					
9			5		8				7

**Moyen**

	3							9	1
		9			1				
6		1		8				7	3
		3	8		9				
9									2
			1		4	7			
1	9			5		8		6	
			2			5			
8	5							2	

**Difficile**

							6		
			7	8	1	2			
			4			5	7		
		2				7	1		
	8			9			2		
	3	9				6			
	5	1			7				
		3	5	4	2				
6									

**Expert**

		4	8			3	6	9	
			9			8		4	
		8							
			4	9				5	
2									3
	5			8	1				
							6		
5		6			7				
3	7	2			8	1			

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution mots croisés d'hier



## Solution sudoku d'hier

**Facile**

9	8	2	4	7	6	5	1	3	
3	5	4	2	1	9	8	7	6	
6	1	7	8	5	3	9	4	2	
2	7	8	6	3	5	4	9	1	
1	9	3	7	8	4	6	2	5	
5	4	6	1	9	2	3	8	7	
7	3	9	5	2	8	1	6	4	
4	2	5	9	6	1	7	3	8	
8	6	1	3	4	7	2	5	9	

**Moyen**

7	2	5	1	6	4	3	9	8	
6	9	8	3	5	7	4	1	2	
1	4	3	2	8	9	6	7	5	
5	1	4	9	7	6	2	8	3	
3	6	9	4	2	8	7	5	1	
8	7	2	5	1	3	9	6	4	
2	5	6	7	4	1	8	3	9	
4	3	7	8	9	5	1	2	6	
9	8	1	6	3	2	5	4	7	

**Difficile**

2	8	5	7	3	6	1	4	9	
7	4	1	2	5	9	8	6	3	
3	6	9	1	4	8	2	7	5	
5	9	7	8	6	1	3	2	4	
4	2	8	3	9	5	6	1	7	
6	1	3	4	2	7	5	9	8	
8	7	4	5	1	2	9	3	6	
9	5	2	6	7	3	4	8	1	
1	3	6	9	8	4	7	5	2	

**Expert**

2	4	7	8	5	6	3	1	9	
1	5	8	9	3	2	6	4	7	
9	6	3	7	4	1	8	2	5	
5	3	6	1	7	4	9	8	2	
8	2	9	3	6	5	1	7	4	
7	1	4	2	9	8	5	6	3	
6	9	5	4	8	7	2	3	1	
3	7	1	6	2	9	4	5	8	
4	8	2	5	1	3	7	9	6	

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE  
 DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE D'EL  
 KELAA DES SRAGHNA  
 COMMUNE  
 LOUNASDA  
 AVIS D'APPELS  
 D'OFFRE OUVERT  
 N°01/2020

Le 28/07/2020 à 11 heures du matin, Il sera procédé, dans les bureaux du président de la commune rural lounasda À l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivant :

- Marché N° 01/2020 : relatif aux travaux de construction et d'équipement d'un château d'eau de 25M3 à DR ouled hassoune.

- Marché N° 02/2020: relatif aux travaux de creusement d'un puits au DR ouled hassoune.

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au service des marchés de la commune, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Les cautionnements provisoires sont fixés comme suit :

- Pour Marché N° 01/2020 une caution provisoire de la somme de 10.000,00 dh (dix mille dh).

- Pour Marché N° 02/2020 une caution provisoire de la somme de 5.000,00 dh (cinq mille dh).

Les estimations des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixées comme suit :

- Pour Marché N° 01/2020 à la somme de 142.008,00 dh (cent quarante deux mille huit cents, 00 cts).

- Pour Marché N° 02/2020 à la somme de 95 760,00 dh (quatre vingt quinze mille sept cent soixante dh, 00 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état «www.marchespublics.gov.ma».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 19 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

N° 5031/PA

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau  
 Direction Générale de l'Eau



المملكة المغربية  
 وزارة التجهيز والنقل واللوجيستيك والماء  
 المديرية العامة للمياه

## PROGRAMME PRÉVISIONNEL COMPLÉMENTAIRE ET MODIFICATIF AU TITRE DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020

**Maître d'ouvrage :** Direction des Aménagements Hydrauliques.  
**Année budgétaire :** 2020

Le programme prévisionnel complémentaire et modificatif des marchés que le maître d'ouvrage « Direction des Aménagements Hydrauliques » envisage de lancer pour l'année budgétaire 2020 est le suivant :

Travaux						
Nature de travaux	Objet des Travaux	Lieu d'exécution	Mode passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés aux PME nationales, les auto-entrepreneurs, aux coopératives ou à leurs groupements (30%)
Réhabilitation	Travaux de réhabilitation des équipements hydromécaniques et électromécaniques de la vidange de fond et de la prise d'eau potable du barrage Ibn Batouta situé dans la Wilaya de Tanger	Barrage Ibn Batouta	AOO	juillet 2020	Service Maintenance et Réparations Tél : 0661084637 e-mail : mansouri@water.gov.ma	
Réhabilitation	Travaux de réhabilitation des équipements hydromécaniques et électromécaniques de la vidange de fond du barrage Oued El Makhazine situé dans la province de Larache	Barrage Oued El Makhazine	AOO	juillet 2020	Service Maintenance et Réparations Tél : 0661084637 e-mail : mansouri@water.gov.ma	

Services						
Type de service	Objet de service	Lieu d'exécution	Mode passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés aux PME nationales, aux auto-entrepreneurs, aux coopératives ou à leurs groupements (30%)
ETUDES	Etude d'exécution des plans topographiques nécessaire à la construction du barrage beni Azimane	Drïouech	AOO	Août 2020	Service Topographie Tél : 06 66 01 55 71 E-mail : benhadou@water.gov.ma	Réservé
ETUDES	Etude d'exécution des plans topographiques nécessaire à la surélévation du Barrage Mokhtar Soussi	Taroudante	AOO	juillet 2020	Service Topographie Tél : 06 66 01 55 71 E-mail : benhadou@water.gov.ma	Réservé
ETUDES	Etude d'exécution des plans topographiques nécessaire à la construction du Barrage ayacha	Larache	AOO	juillet 2020	Service Topographie Tél : 06 66 01 55 71 E-mail : benhadou@water.gov.ma	Réservé
ETUDES	Etude d'exécution des plans topographiques nécessaire à la construction du Barrage Tamri	Agadir	AOO	juillet 2020	Service Topographie Tél : 06 66 01 55 71 E-mail : benhadou@water.gov.ma	Réservé
ETUDES	Exécution des plans et états parcelaires pour l'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation du barrage Koudiat Borna	Sidi Kacem	AOO	juillet 2020	Service Topographie Tél : 06 66 01 55 71 E-mail : benhadou@water.gov.ma	Réservé
ETUDES	Exécution des plans et états parcelaires pour l'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation de la surélévation du barrage Mohamed V	Nador - Taourirt	AOO	Août 2020	Service Topographie Tél : 06 66 01 55 71 E-mail : benhadou@water.gov.ma	Réservé
ETUDES	Exécution des plans et états parcelaires pour l'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation d'un barrage sur Oued Aoulaly	Taounate	AOO	Août 2020	Service Topographie Tél : 06 66 01 55 71 E-mail : benhadou@water.gov.ma	Réservé
ETUDES	Exécution des plans et états parcelaires pour l'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation du barrage Mokhtar Soussi	Taroudant	AOO	Août 2020	Service Topographie Tél : 06 66 01 55 71 E-mail : benhadou@water.gov.ma	Réservé
ETUDES	Exécution des plans et états parcelaires pour l'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation du barrage beni Azimane	Drïouech	AOO	Novembre 2020	Service Topographie Tél : 06 66 01 55 71 E-mail : benhadou@water.gov.ma	Réservé
ETUDES	Exécution des plans et états parcelaires pour l'expropriation des terrains nécessaires aux travaux de protection contre les inondations de l'Oued Aouergha	Ait Melloul	AOO	Août 2020	Service Topographie Tél : 06 66 01 55 71 E-mail : benhadou@water.gov.ma	Réservé
ETUDES	Exécution des plans et états parcelaires pour l'expropriation des terrains nécessaires aux Travaux de la protection contre les inondations du centre Dar El Gheddari	Sidi kacem	AOO	Août 2020	Service Topographie Tél : 06 66 01 55 71 E-mail : benhadou@water.gov.ma	Réservé
ETUDES	Etude de réhabilitation du barrage Rag Ouine Kora situé dans la province de Tantan	Tantan	AOO	Septembre 2020	Service Maintenance et Réparations Tél : 0661084637 e-mail : mansouri@water.gov.ma	
ETUDES	Etude d'auscultation des barrages	Barrages du royaume	AOO	Juillet 2020	Service auscultation des ouvrages hydrauliques. Tél : 0676761721 E-mail : elmahdaoui@water.gov.ma	
ETUDES	Etude de diagnostic et expertise de l'évacuateur de crues du barrage Mechra Homadi.	Nador	AOO	Octobre 2020	Service Contrôle Sécurité des Barrages E-mail : y.lefrikh@water.gov.ma	
Contrôle	Contrôle technique des équipements hydromécaniques et électromécaniques du barrage SAKIA EL HAMRA	LAAYOUNE	AOO	Juillet 2020	Service Réalisation Electromécanique Tél : 066898633 e-mail : s.fathi@water.gov.ma	
Contrôle	Contrôle technique des équipements hydromécaniques et électromécaniques du barrage FASK	GUELMIM	AOO	Octobre 2020	Service Réalisation Electromécanique Tél : 066898633 e-mail : s.fathi@water.gov.ma	
Contrôle	Contrôle technique des équipements hydromécaniques et électromécaniques du barrage RHISS	AL HOCEIMA	AOO	Novembre 2020	Service Réalisation Electromécanique Tél : 066898633 e-mail : s.fathi@water.gov.ma	
Contrôle	Contrôle technique des équipements hydromécaniques et électromécaniques du barrage TARGA O MADI	GUERCIF	AOO	Décembre 2020	Service Réalisation Electromécanique Tél : 066898633 e-mail : s.fathi@water.gov.ma	
ETUDES	Etudes d'exécution de la surélévation du barrage Afsou	Nador	AOO	Octobre 2020	Service Etudes d'Exécution des Ouvrages E-mail : hasbi@water.gov.ma	
ETUDES	Etudes d'exécution du barrage Tanlet Sassi	Jerrada	AOO	Octobre 2020	Service Etudes d'Exécution des Ouvrages E-mail : hasbi@water.gov.ma	

**Maître d'ouvrage :** Direction des Aménagements Hydrauliques (Service de Gestion des Chantiers, Service de l'Etat Géré de Manière Autonome).  
**Année budgétaire :** 2020

Le programme prévisionnel complémentaire et modificatif des marchés que le maître d'ouvrage « Direction des Aménagements Hydrauliques (Service de Gestion des Chantiers, Service de l'Etat Géré de Manière Autonome). » envisage de lancer pour l'année budgétaire 2020 est le suivant :

Travaux						
Nature de travaux	Objet des Travaux	Lieu d'exécution	Mode passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés aux PME nationales, les auto-entrepreneurs, aux coopératives ou à leurs groupements (30%)
Travaux	Travaux d'aménagement extérieur du Parc de Matériel situé au barrage Sidi Mohammed Ben Abdallah dans la wilaya de Rabat – 2 ème tranche -	RABAT	AOO	Juillet 2020	Service de Gestion des Chantiers Tél : 06 61 33 08 25 Email : ezgara@gwater.gov.ma	

Services						
Type de service	Objet de service	Lieu d'exécution	Mode passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés aux PME nationales, aux auto-entrepreneurs, aux coopératives ou à leurs groupements (30%)
Service	Nettoyage des locaux du Service de Gestion des Chantiers (SEGMA) situé au barrage Sidi Mohamed Ben Abdallah dans la Wilaya de Rabat	RABAT	AOO	Juillet 2020	Service de Gestion des Chantiers Tél : 06 61 33 08 25 Email : ezgara@gwater.gov.ma	
Service	Prestation de main d'œuvre à l'entreprise pour la mise à disposition des chauffeurs de camions, Conducteurs d'Engins des Travaux Publics et la Main d'œuvre spécialisée destinés au Parc du Service de Gestion des Chantiers relevant de la Direction des Aménagements Hydrauliques.	RABAT	AOO	Juillet 2020	Service de Gestion des Chantiers Tél : 06 61 33 08 25 Email : ezgara@gwater.gov.ma	

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI  
 PROVINCE DE YOUSOUFIA  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DBM

**AVIS MODIFICATIF CONCERNANT  
 LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 01/CA/2020**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe Les Architectes et le Public concernés par La Consultation Architecturale N° 01/CA / 2020 relative à l'Etude Architecturale et Suiivi Travaux de Construction d'un Centre Multidisciplinaire des Personnes en Situation Précaire à Chemaia / Province de Youssoufia de ce qui suit :

- ❖ Le Numéro de la Consultation Architecturale au niveau de l'Ensemble des Pièces de est 05/CA/2020 au lieu du 01/CA/2020 .
- ❖ Toutes les autres dispositions du Contrat / Règlement de la Consultation / Programme Physique / Avis en Français et en Arabe sont restées sans changement .

N° 5032/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI  
 PROVINCE DE YOUSOUFIA  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DBM

**AVIS MODIFICATIF CONCERNANT  
 LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 02/CA/2020**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe Les Architectes et le Public concernés par La Consultation Architecturale N° 02/CA / 2020 relative à l'Etude Architecturale et Suiivi Travaux de Construction d'un Caïdat et Logement Administratif à Ras Ain / Province de Youssoufia / Province de Youssoufia / de ce qui suit :

- ❖ Le Numéro de la Consultation Architecturale au niveau de l'Ensemble des Pièces de est 02/CA/2020 au lieu du 06/CA/2020 .
- ❖ Toutes les autres dispositions du Contrat / Règlement de la Consultation / Programme Physique / Avis en Français et en Arabe sont restées sans changement .

N° 5033/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI  
 PROVINCE DE YOUSOUFIA  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DBM

**AVIS MODIFICATIF CONCERNANT  
 LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 03/CA/2020**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe Les Architectes et le Public concernés par La Consultation Architecturale N° 03/CA / 2020 relative à l'Etude Architecturale et Suiivi Travaux de Construction de Quatre Logements Administratifs à la ville de Youssoufia / Province de Youssoufia de ce qui suit :

- ❖ Le Numéro de la Consultation Architecturale au niveau de l'Ensemble des Pièces de est 07/CA/2020 au lieu du 03/CA/2020 .
- ❖ Toutes les autres dispositions du Contrat / Règlement de la Consultation / Programme Physique / Avis en Français et en Arabe sont restées sans changement .

N° 5034/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI  
 PROVINCE DE YOUSOUFIA  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DBM

**AVIS MODIFICATIF CONCERNANT  
 LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 04/CA/2020**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe Les Architectes et le Public concernés par La Consultation Architecturale N° 04/CA / 2020 relative à l'Etude Architecturale et Suiivi Travaux de Construction de Quatre Logements des Agents d'Autorité à la ville de Youssoufia / Province de Youssoufia / de ce qui suit :

- ❖ Le Numéro de la Consultation Architecturale au niveau de l'Ensemble des Pièces de est 08/CA/2020 au lieu du 04/CA/2020 .
- ❖ Toutes les autres dispositions du Contrat / Règlement de la Consultation / Programme Physique / Avis en Français et en Arabe sont restées sans changement .

N° 5035/PA

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Intérieur  
 Province de Settat  
 SG/D.E

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 13/PRDTS/2020**

Le 24/07/2020 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à : **Réalisation des essais de controle et suivi de la qualité des travaux de construction de la RP 3625 du pk 50+140 au pk 62+900-Province de settat.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **4000,00dhs (quatre mille dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **243 336,00dh T.T.C. (deux cent quarante trois mille trois cent trente six dirhams toutes taxes comprises).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) conformément à l'arrête du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire des copies certifiées conforme à l'original des certificats de qualification et de classification suivants :

Activité	Qualification	Catégorie
CQ : Contrôle de qualité	CQ. 3	3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de Consultation.

N° 5036/PA

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Intérieur  
 Province de Settat  
 SG/D.E

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 14/PRDTS/2020**

Le 27/07/2020 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipeement de la Province de Settatis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif aux **travaux de construction de la RP 3625 du PK 50+140 au PK 62+900-Province de Settat**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **150000,00dhs (cent cinquantemille dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

**9 103 860dh T.T.C. (neuf million cent trois mille huit cent soixante dirhams toutes taxes comprises).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat ;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) conformément à l'arrête du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire de copie certifiée conforme à l'original de certificat de qualification et de classification suivants :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B(Travaux routiers et voirie urbaine)	3	- B1 -B3 -B5

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de Consultation.

N° 5037/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE**  
**ET DE L'EAU**

**DIRECTION DES ROUTES**      **CAISSE POUR LE FINANCEMENT**  
**ROUTIER**

**DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT**  
**DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN**

**AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT N° TE 23/2020/CFR**

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan annonce que l'appel d'offres sur offres de prix pour le contrôle extérieur topographique des travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK98+500 en deux lots.

Lot 1 : Contrôle extérieur topographique des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000. Province de Tétouan.

Lot 2 : Contrôle extérieur topographique des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500. Province de Tétouan.

est annulé.

**N° 5038/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE**  
**ET DE L'EAU**

**DIRECTION DES ROUTES**      **CAISSE POUR LE FINANCEMENT**  
**ROUTIER**

**DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT**  
**ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN**

**AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT N° TE 27/2020/CFR**

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan annonce que l'appel d'offres sur offres de prix pour le contrôle des travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK98+500 en deux lots.

Lot 1 : Contrôle des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km. Province de Tétouan.

est annulé.

**N° 5039/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE**  
**ET DE L'EAU**

**DIRECTION DES ROUTES**      **CAISSE POUR LE FINANCEMENT**  
**ROUTIER**

**DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT**  
**ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN**

**AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT N° TE 28/2020/CFR**

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan annonce que l'appel d'offres sur offres de prix pour le contrôle des travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK98+500 en deux lots.

Lot 2 : Contrôle des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11,5 km. Province de Tétouan.

est annulé.

**N° 5040/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE SIDI KACEM**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**DBM**

**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT**

**N°:12/2020/INDH**

Le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem porte à la connaissance du public que l'avis de l'appel d'offres ouvert N° 12/2020/INDH relatif à l'achat des kits scolaires : Mechraa Belksiri et Dar El Gueddari (Primaire) dans le cadre de l'Initiative Royale « Un Million de cartables »-Province de Sidi Kacem-Lot unique, a été modifié comme suit :

\*-Au lieu du 09 Juillet 2020 à 12H comme date d'ouverture des plis et le 08 Juillet 2020 à 16H comme dernier délai de dépôt des échantillons,

-Lire : Le 16 Juillet 2020 à 12H comme date d'ouverture des plis et le 15 Juillet 2020 à 16H comme dernier délai de dépôt des échantillons,

\*-Au lieu de l'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Deux millions sept cent trente mille quatre cent onze dirhams 16 centimes (2 730 411,16) toutes taxes comprises.

-Lire : Deux millions quatre vingt six mille six cent vingt six Dirhams 45 Centimes (2 086 626,45) toutes taxes comprises.

**N° 5044/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE**  
**ET DE L'EAU**

**DIRECTION DES ROUTES**      **CAISSE POUR LE FINANCEMENT**  
**ROUTIER**

**DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT**  
**ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN**

**AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT N° TE 29/2020/CFR**

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan annonce que l'appel d'offres sur offres de prix pour la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi des travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK98+500 en deux lots.

Lot 1 : Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km. Province de Tétouan.

Lot 2 : Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11,5 km. Province de Tétouan.

est annulé.

**N° 5041/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE SIDI KACEM**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**DBM**

**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT**

**N°:10/2020/INDH**

Le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem porte à la connaissance du public que l'avis de l'appel d'offres ouvert N° 10/2020/INDH relatif à l'achat des kits scolaires : Sidi Kacem (Primaire et collégial) et Mechraa Belksiri (collégial) dans le cadre de l'Initiative Royale « Un Million de cartables »-Province de Sidi Kacem-Lot unique, a été modifié comme suit :

\*-Au lieu du 09 Juillet 2020 à 10H comme date d'ouverture des plis et le 08 Juillet 2020 à 16H comme dernier délai de dépôt des échantillons,

-Lire : Le 16 Juillet 2020 à 10H comme date d'ouverture des plis et le 15 Juillet 2020 à 16H comme dernier délai de dépôt des échantillons,

\*-Au lieu de l'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Trois millions six cent vingt deux mille trois cent soixante trois dirhams 47 centimes (3 622 363,47) toutes taxes comprises,

-Lire : Deux millions neuf cent quatre vingt quatre mille soixante dix huit Dirhams 24 Centimes (2 984 078,24) toutes taxes comprises.

**N° 5042/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE SIDI KACEM**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**DBM**

**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT**

**N°:11/2020/INDH**

Le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem porte à la connaissance du public que l'avis de l'appel d'offres ouvert N° 11/2020/INDH relatif à l'achat des kits scolaires : Had Kourt et Jorf El Melha (Collégial et Primaire) dans le cadre de l'Initiative Royale « Un Million de cartables »-Province de Sidi Kacem-Lot unique, a été modifié comme suit :

\*-Au lieu du 09 Juillet 2020 à 11H comme date d'ouverture des plis et le 08 Juillet 2020 à 16H comme dernier délai de dépôt des échantillons,

-Lire : Le 16 Juillet 2020 à 11H comme date d'ouverture des plis et le 15 Juillet 2020 à 16H comme dernier délai de dépôt des échantillons,

\*-Au lieu de l'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre millions deux cent cinquante trois mille huit cent dix sept dirhams 48 centimes (4 253 817,48) toutes taxes comprises,

-Lire : Trois millions quatre cent vingt sept mille cinq cent soixante treize Dirhams 14 Centimes (3 427 573,14) toutes taxes comprises.

**N° 5043/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION DE CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SIDI BENOUR  
PACHALIK SIDI BENOUR  
COMMUNE DE SIDI-BENOUR

**AVIS RECTIFICATIF**  
**DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°07/2020/SB**

Le président de la commune de Sidi Bennour porte à la connaissance des publics que la date d'ouverture des plis de l'appel d'offres n°07/2020/SB relatif à **L'Extension Et Aménagement Du Siège De La Commune De Sidi Bennour**, prévu le 03/07/2020 est reporté pour le 15/07/2020 à 11h

**\*Le Reste sans changement.** N° 5045/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION DE CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SIDI BENOUR  
PACHALIK SIDI BENOUR  
COMMUNE DE SIDI-BENOUR

**AVIS RECTIFICATIF**  
**DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°15/2019/SB**

Le président de la commune de Sidi Bennour porte à la connaissance des publics que la date d'ouverture des plis de l'appel d'offres n°15/2019/SB relatif à **l'Installation des poteaux et câblage - Extension réseau d'électricité 1er catégorie des foyers du douar Byada à la commune de Sdi Bennour** prévu le 05/08/2019 est reporté pour le 08/08/2019 à 11h .

**\*Le Reste sans changement.** N° 5046/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHENIFRA  
SERVICE DES MARCHES

**المبادرة الوطنية للتنمية البشرية**  
Initiative Nationale pour le Développement Humain

**AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT**  
**d'appel d'offres ouvert**  
**N° 06/2020/INDH**

Le Gouverneur de la Province de Khénifra informe le public que des modifications sont portées sur le dossier d'appel d'offres n° 06/2020/INDH relatif aux : **Travaux d'alimentation en eau potable du douar Ibharen 2 relevant de la commune Aguelmous - Province de Khénifra**, publié dans les journaux :

- Libération n° 9038 du 11/06/2020
- Itihad Lichtiraki n° 12564 du 12/06/2020

Lesdites modifications concernent :

- la date d'ouverture des plis qui est reportée au 06/08/2020 à 10 heures au lieu de 06/07/2020 à 12 heures
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage qu'est fixée à la somme d'Un million cent cinquante deux mille cinq cent soixante dix dirhams (1.152.570,00 Dhs TTC) au lieu d'Un million six mille trois cent soixante huit dirhams TTC (1.006.368,00 Dhs TTC)
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix sept mille dirhams (17.000,00 dhs) au lieu de **Quinze mille dirhams (15.000,00 dhs)**
- Pour le dossier technique il doit comprendre la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	qualification
C (Assainissement, conduites, canaux)	4	C1 : Réseaux de conduites sous pression de petit diamètre inférieur ou égal à 400 mm et ouvrages annexes et C3 : Travaux courants de réseaux d'assainissement et ouvrages annexes

- le CPS et le bordereau des prix

Le reste inchangé.

Ces modifications ont été portées dans le dossier de consultation téléchargeable du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

**N° 5049/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA  
COMMUNE DE TAMELALET

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le 27/07/2020 à 11 H, il sera procédé dans les bureaux de la Municipalité A l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d' Offres ouvert suivant :

N° Appel d'offres	Objet	Caution provisoire
03/2020	<b>FOURNITURE DE CARBURANTS ET LUBRIFIANTS</b>	<b>10.000,00 dh</b> Dix mille dhs

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré depuis le bureau des marchés de la Municipalité ou peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat ( [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))

L'estimation du coût des prestations est de :  
**(437 583,00 dh – quatre cent trente sept mille cinq cent quatre vingt trois dh TTC )**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27,29,et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Municipalité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer les offres électroniques via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation .

**N° 5047/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
AREF MARRAKCH - SAFI  
DIRECTION D'EL KELAA DES SRAGHNA

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT**  
**SUR OFFRES DE PRIX N° 02/FDR/2020**

Le 24/07/2020 à 10 H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF Marrakech Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine à El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix pour **Les travaux d'aménagement des écoles primaire relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna répartis en cinq lots:**

- Lot N°01 : Huit (8) écoles primaires ;
- Lot N°02 : Sept (7) écoles primaires ;
- Lot N°03 : Six (6) écoles primaires.
- Lot N°04 : Cinq (5) écoles primaires.
- Lot N°05 : Trois (3) écoles primaires.

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- **Le cautionnement provisoire** est fixé à la somme de :
  - Lot N°01 : (25 000,00 DH) Vingt Cinq Mille Dirhams ;
  - Lot N°02 : (25 000,00 DH) Vingt Cinq Mille Dirhams ;
  - Lot N°03 : (25 000,00 DH) Vingt Cinq Mille Dirhams.
  - Lot N°04 : (20 000,00 DH) Vingt Mille Dirhams.
  - Lot N°05 : (20 000,00 DH) Vingt Mille Dirhams.
- **L'estimation des coûts des prestations** établie par le maître d'ouvrage (T.T.C) est fixé à la somme de :
  - Lot N°01 : (995 748,00 DH)  
*Neuf Cent Quatre Vingt Mille Sept Cent Quarante Huit Dirhams.*
  - Lot N°02 : (869 226,00 DH)  
*Huit Cent Soixante Neuf Mille Deux Cent Vingt Six Dirhams.*
  - Lot N°03 : (1 095 114,00 DH)  
*Un Million Quatre Vingt Quinze Mille Cent Quatorze Dirhams.*
  - Lot N°04 : (778 338,00 DH)  
*Sept Cent Soixante Dix Huit Mille Trois Cent Trente Huit Dirhams.*
  - Lot N°05 : (619 152,00 DH)  
*Six Cent Dix Neuf Mille Cent Cinquante Deux Dirhams.*

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna;
- soit les déposer contre récépissé au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

**N° 5048/PA**

**FiduExpress**  
Cabinet de Travaux  
Comptables, Juridiques  
& Fiscaux  
Aux termes d'un acte SSP  
du 28/04/2020 il a été éta-  
bli les statuts d'une So-  
ciété Sarl AU, dont les  
caractéristiques sont les  
suivantes :  
Dénomination: EURO  
SOUS TRANS S.A.R.L.AU  
Siège Social: ANGLE  
AVENUE DES FAR ET  
RUE D'ALSACE ETG 3  
BUREAU 12 -MOHAM-  
MEDIA.  
Objet : TRANSPORT DE  
MARCHANDISES POUR  
LE COMPTE D'AUTRUI  
Capital Social : 100  
000.00 DHS,  
Gérance : M.  
HOUACHBY EL HOUS-  
SINE  
Dépôt légal : Le dépôt  
légal et le RC ont été effec-  
tués au greffe du tribunal  
de Mohammedia le  
22/06/2020 sous les  
N°575 et 25475  
**N° 5051/PA**

**ENTREPRENDRE  
BUSINESS CENTER**  
AMS REST "S.A.R.L.AU"  
Constitution  
Aux termes d'un acte SSP  
en date à Casablanca du  
24/06/2020. Il a été éta-  
bli les statuts d'une  
S.A.R.L.AU dont les carac-  
téristiques sont les sui-  
vantes :  
DENOMINATION: AMS  
REST "S.A.R.L.AU"  
OBJET : RESTAURANT,  
TRAITEUR, MAR-  
CHAND DE FRUITS OU  
LEGUMES FRAIS  
LE SIEGE : CASA-  
BLANCA, 217 RES AL  
FATH BD BRAHIM ROU-  
DANI IER ETG N°3.  
CAPITAL SOCIAL :  
100.000,00 DHS, divisé en  
1000 parts de 100 DHS  
chacune:  
- Mr SOUFIANE  
BOUAYOUNE ... 1000,00  
Parts  
Soit un total de 1000,00  
Parts  
GERANCE :  
La société est gérée par le  
gérant : Mr SOUFIANE  
BOUAYOUNE.  
ANNEE SOCIALE : Du  
1er janvier au 31 décembre  
de chaque année.  
Le dépôt légal et l'imma-  
triculation ont été effec-  
tués au centre régional  
d'investissement de Casa-  
blanca.  
RC N°463541.  
Pour extrait et mention  
**N° 5052/PA**

**ENTREPRENDRE  
BUSINESS CENTER  
CROSS TRAINING**  
"S.A.R.L."  
Constitution  
Aux termes d'un acte SSP  
en date à Casablanca du  
08/06/2020. Il a été éta-  
bli les statuts d'une S.A.R.L.  
dont les caractéristiques  
sont les suivantes :  
DENOMINATION :  
CROSS TRAINING  
"S.A.R.L."  
OBJET : Gestion d'exploita-  
tions commerciales ou  
industrielles ou agricole

de service civil.  
LE SIEGE : CASA-  
BLANCA, 217 RES AL  
FATH BD BRAHIM ROU-  
DANI IER ETG N°3.  
CAPITAL SOCIAL :  
10.000,00 DHS, divisé en  
100 parts de 100 DHS cha-  
cune:  
- Mr LOTFI TAYAA...  
33,00 Parts  
- Mr OUSSAMA BAH-  
HAR ... 34,00 Parts  
- Mr LAURENT PEYRIN  
... 33,00 Parts  
Soit un total de 100,00  
Parts  
GERANCE : La société  
est gérée par le gérant : Mr  
LAURENT PEYRIN.  
ANNEE SOCIALE : Du  
1er janvier au 31 décembre  
de chaque année.  
Le dépôt légal et l'imma-  
triculation ont été effec-  
tués au centre régional  
d'investissement de Casa-  
blanca.  
RC N°463265  
Pour extrait et mention  
**N° 5053/PA**

**PARA KHADIJA ROSE  
S.A.R.L.AU  
CONSTITUTION**  
I/ Aux termes d'un acte  
sous seing privé en date  
à Casablanca du  
22 JUN 2020, il a été éta-  
bli les statuts d'une so-  
ciété SARL AU dont les  
caractéristiques sont les  
suivantes :  
DENOMINATION: «  
PARA KHADIJA ROSE »  
SARL AU  
• Achat et vente des pro-  
duits Cosmétique, para-  
médicaux et  
parapharmacie.  
SIEGE SOCIAL : Maga-  
sin N° 62 Rue 27 Resi-  
dence Riad Al Foutouh  
Groupe D3 Lot Essalam 1  
Sidi Moumen Casablanca.  
DUREE : 99 ans.  
CAPITAL : 100.000,00 Di-  
rham divisé en 1.000  
parts de 100 dirhams cha-  
cune entièrement libérées  
en espèce et qui ont été  
attribuées aux associés :  
- Mme. ABDI KHADIJA :  
1000 parts  
GERANCE : Mme ABDI  
KHADIJA, gérante  
unique.  
EXERCICE SOCIAL : Du  
1er Janvier au 31 décem-  
bre.  
II/ Le dépôt légal a été  
effectué au G.T.C de Casa-  
blanca le 30/06/2020  
sous le N°737687.  
**N° 5054/PA**

« SOGEFCO »  
7 Avenue Lalla Meryem  
Kissariat Mernissi V.N  
Fès  
CESSIONS DE PARTS  
SOCIALES  
« FELFLEX SHOES »  
S.A.R.L  
Au terme d'un acte sous-  
seing privé en date à Fès le  
05 mars 2020, il a été éta-  
bli le procès verbal d'une so-  
ciété SARL dont les carac-  
téristiques sont les sui-  
vantes :  
• DENOMINATION : SO-  
CIE TE « FELFLEX SHOES  
» S.A.R.L  
• CESSION DES PARTS  
SOCIALES

Cession de cinq cent parts  
sociales opérées par:  
Monsieur BOUTOUB  
(MOUNCEF et CHAKIB)  
au profit de Monsieur  
BOUTOUB (YOUSSEF et  
ABDEL FETTAH).  
• MODIFICATION DU  
CAPITAL  
1/ M. BOUTOUB YOUS-  
SEF ... 500 Parts  
2/ M. BOUTOUB ABDEL-  
FETTAH ... 500 Parts  
TOTAL : 1000 Parts  
• MODIFICATION DE  
LA GERANCE  
Suite à la démission des  
co-gérants sortant Mon-  
sieur BOUTOUB (CHA-  
KIB et MOUNCEF) la  
société sera gérée par  
Monsieur BOUTOUB  
(YOUSSEF et ABDEL-  
FETTAH).  
Le dépôt légal a été effec-  
tué au Greffe du Tribunal  
de Commerce de Fès Le  
19/06/2020 sous N°  
1395/2020 R.C : 58135.  
**N° 5055/PA**

“TK DEVLOPEMENT”  
Constitution  
Aux termes d'un acte sous  
seing privé en date du 02  
Mars 2020 à Casablanca, il  
a été établi les statuts  
d'une SARL AU dont les  
caractéristiques sont les  
suivantes :  
- Dénomination : “TK  
DEVLOPEMENT”  
- Objet : EVENEMENTIEL  
ET COMMUNICATION.  
- Forme juridique : SARL  
AU.  
- Siège social : 96 BD  
ANFA ETAGE 9 APPT 91  
Casablanca.  
- Capital social : Est fixé à  
la somme de Cent Mille  
(100.000,00) dirhams, di-  
visé en Mille (1.000) parts  
sociales de cent (100,00)  
dirhams chacune, entière-  
ment libérées, numérotées  
de 1 à 1.000 et attribuées  
comme suit :  
- JOUHAR TAOUFIK :  
1.000 PARTS, CIN  
BK169817  
- Durée : 99 ans.  
- Gérance : est confiée  
pour une durée illimitée à  
M. JOUHAR TAOUFIK  
(BK169817).  
Le dépôt légal a été effec-  
tué au greffe du Tribunal  
de Commerce de Casa-  
blanca en date du 30 Juin  
2020 sous le n° 737648.  
**N° 5056/PA**

**ONACCESS**  
Société A Responsabilité  
Limitée  
Au Capital de  
200 000.00 dirhams  
Siège Social : 11, Rue Aziz  
Bellal, Étage 5, Maarif  
Casablanca  
Aux termes des délibéra-  
tions de l'Assemblée Gé-  
nérale Extraordinaire en  
date du 08/01/2020, il a  
été décidé :  
1-La constatation de la  
cession des deux cent  
(200) parts sociales de  
Monsieur Mohammed  
Zine EL ABIDINE à Ma-  
dame Basma BENKI-  
RANE;  
2-L'agrément de nou-  
veaux associés;  
3-L'augmentation du ca-

pital social de huit cent  
mille (800 000.00) dirhams  
par la création de huit  
mille(8000) parts nou-  
velles à libérer par apport  
en numéraire;  
4-La modification des sta-  
tuts;  
5-Les pouvoirs à conférer.  
Le dépôt légal a été effec-  
tué au tribunal de com-  
merce de la ville de  
Casablanca en date du  
30/06/2020 sous le nu-  
méro 737732  
**N° 5057/PA**

STE « IMKA  
HOLDING »  
I) Suite aux délibérations  
de l'A.G.E du 03.06.2020  
de la société « IMKA  
HOLDING » SARL, au  
capital de 100.000,00  
DHS, ayant son siège so-  
cial à Fès, Angle Abdel-  
lali Benchekroun et Allal  
Loudiyi  
II) \* Le transfert du  
siège social de la Société de  
Fès, Angle Abdelali  
Benchekroun et Allal  
Loudiyi, pour le fixer à  
Fès : Appartement 11.  
4ème Etage Lot Annis 10  
Marja.  
II) Le dépôt légal a été ef-  
fectué au Greffe du Tribu-  
nal de Commerce de Fès,  
le 30.06.2020 sous le n° de  
dépôt 1502/2020, et le RC  
N° 55 211.  
LE GERANT  
**N° 5058/PA**

« NADOR  
DES COMPTES SARL »  
CONSTITUTION  
I/ Aux termes d'un ASSP  
en date du 28/05/2020 à  
Nador, il a été établi les  
statuts d'une S.A.R.L. dont  
les caractéristiques sont :  
DENOMINATION :  
« CAFE IRAGMACH »  
SARL  
OBJET SOCIAL :  
1- Exploitant de Café  
2- Débitant de Boissons et  
Aliments Solides à  
Consommer sur Place  
3- Négoce  
SIEGE SOCIAL : Avenue  
Hassan II Al Aaroui,  
Nador  
DUREE : 99 ans.  
CAPITAL : 100.000,00 dhs:  
- MR. ZOUHEIR LAGH-  
MOUCH ... 999 parts  
- MR. EL HASSAN LAG-  
MOUCH ... 1 parts  
GERANCE : Confiée à  
MR. EL HASSAN LAG-  
MOUCH  
EXERCICE SOCIAL : Du  
1er Janvier au 31 dé-  
cembre.  
BENEFICES : 5 % à la ré-  
serve légale, le solde est  
suivant décision de L'AG  
soit distribué soit reporté  
soit mis en réserve.  
II/ Le dépôt légal a été  
effectué au G.T.P.I  
Nador, Le 22/06/2020  
N°596, et Registre de  
Commerce N° 20039.  
POUR AVIS, EXTRAIT  
ET MENTION  
**N° 5059/PA**

« NADOR  
DES COMPTES »  
CONSTITUTION  
I/ Aux termes d'un ASSP  
en date du 19/06/2020 à  
Nador, il a été établi les  
statuts d'une S.A.R.L. d'au  
dont les caractéristiques  
sont :  
DENOMINATION: «  
MONEY FACTS » SARL  
D'AU  
OBJET SOCIAL :  
1- COMMISSIONNAIRE  
GERANT D'ENTREPRISE  
2- TRANSFERT D'AR-  
GENT  
3- BUREAU DE CHANGE  
SIEGE SOCIAL : Route  
Zegangane Bloc A N° 09  
Oulad Boutayeb, Nador  
DUREE : 99 ans.  
CAPITAL : 100.000,00  
dhs :  
- Mr. AMALLAH MO-  
HAMED.... 1000 parts  
GERANCE : Confiée à  
MME. AMALLAH RA-  
CHIDA.  
EXERCICE SOCIAL : Du  
1er Janvier au 31 dé-  
cembre.  
BENEFICES : 5 % à la ré-  
serve légale, le solde est  
suivant décision de L'AG  
soit distribué soit reporté  
soit mis en réserve.  
II/ Le dépôt légal a été  
effectué au G.T.P.I  
Nador, Le 29/06/2020  
N°680, et Registre de  
Commerce N° 20051.  
POUR AVIS, EXTRAIT  
ET MENTION  
**N° 5060/PA**

**MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHOURIBGA  
CERCLE DE BEJAAID  
CAIDT CHOUGRANE  
COMMUNE TERRITORIALE CHOUGRANE  
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
N° 01/CMC/2020 .**

Le 28/07/2020 à 14 h00, il Sera procédé au Siège relevant de la Commune de Chougrane sis  
appartement N°03 immeuble situé au boulevard hassan II Ain El wahab N° 521 Bejaad à L'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offre sur offres des prix pour Travaux de Construction de la cloture du cimetiere ait  
bouchta hamraïne commune de chougrane province de khouribga .

- ✓ Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement auprès du bureau Technique de la commune, il  
peut être également téléchargé à partir du portail des marchés : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- ✓ Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Vingt Mille Dirhams ( 20.000,00Dhs)**.
- ✓ L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **Cinq  
Cent Vingt Deux Mille Neuf Cent Dirhams (522.900,00 Dirhams)**.
- ✓ Pour les concurrents installés au Maroc doit fournir une copie l'égalisée du certificat de classification et  
de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du ministère de  
l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau .

Secteur	Qualification	Classe
<b>A</b>	<b>A2</b>	<b>5</b>

- ✓ le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux  
dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau technique de la commune.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant  
l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par courrier électronique au portail des marchés publics :  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- ✓ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation .

**N° 5050/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Taroudant  
Pachalik Taliouine  
Commune de Taliouine  
Avis d'appel d'offres  
ouvert

Il sera procédé au siège de la commune de Taliouine, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivant :

- N° A.O. : 22/TAL/2020  
Objet : sur offres de prix pour affermage de l'abattoir de la commune de Taliouine au titre de l'année 2020. La caution provisoire : Dix mille dirhams (10.000,00 DHS). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 11.000,00 DHS (Onze mille dirhams).

Suite à l'article 8 chapitre 20 du décret N° 2.18.933 du 29 avril 2019 modifiant et complétant le décret 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif au marché public, la date et l'heure d'ouverture des plis : le mardi 28 juillet 2020 à 11 heures.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service du patrimoine de la commune de Taliouine, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues aux articles 24-25-27-29 du décret n° 2-18-933 du 29 avril 2019 modifiant et complétant le décret 02-12-349 du 20 mars 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret précité.

Les concurrents peuvent :  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service du patrimoine de la commune urbaine de Taliouine, au minimum une heure avant l'ouverture des plis ;  
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 27-28 du décret N° 2-12-349 précité, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- La déclaration sur l'honneur  
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;  
- L'attestation fiscale du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an ;  
- L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS ;  
- Le certificat d'immatricu-

lation au registre de commerce ;  
- Copie conforme de la CIN ;

- Copie du cahier des charges portant la signature légalisée du concurrent ;  
- Le récépissé du cautionnement provisoire du concurrent ;  
- L'engagement du soumissionnaire de nettoyage du (Souk ou abattoir).

2) Dossier technique comprenant :

- Note présentant les moyens humains et techniques.  
3) Dossier financier comprenant :

- L'acte d'engagement comportant l'offre proposée par le concurrent en lettres et en chiffres y compris toutes taxes et impôts (T.T.C.).  
NB : Toutes pièces concernant l'appel d'offres ouvert sont mises à la disposition des soumissionnaires sur le portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Ou au service de patrimoine relevant de cette commune.

N° 5062/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Taroudant  
Pachalik Taliouine  
Commune de Taliouine  
Avis d'appel d'offres  
ouvert

Il sera procédé au siège de la commune de Taliouine, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivant :

- N° A.O. : 20/TAL/2020  
Objet : sur offres de prix pour la location des biens du souk hebdomadaire de la commune de Taliouine au titre de l'année 2020. La caution provisoire : Dix mille dirhams (10.000,00 DHS). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 12.000,00 DHS (Douze mille dirhams).

Suite à l'article 8 chapitre 20 du décret N° 2.18.933 du 29 avril 2019 modifiant et complétant le décret 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif au marché public, la date et l'heure d'ouverture des plis : le mardi 28 juillet 2020 à 11 heures.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service du patrimoine de la commune de Taliouine, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues aux articles 24-25-27-29 du décret n° 2-18-933 du 29 avril 2019 modifiant et complétant le décret 02-12-349 du 20 mars 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur

contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret précité. Les concurrents peuvent :  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service du patrimoine de la commune urbaine de Taliouine, au minimum une heure avant l'ouverture des plis ;  
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 27-28 du décret N° 2-12-349 précité, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- La déclaration sur l'honneur  
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;  
- L'attestation fiscale du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an ;  
- L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS ;  
- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce ;

- Copie conforme de la CIN ;  
- Copie du cahier des charges portant la signature légalisée du concurrent ;

- Le récépissé du cautionnement provisoire du concurrent ;  
- L'engagement du soumissionnaire de nettoyage du (Souk ou abattoir).

2) Dossier technique comprenant :

- Note présentant les moyens humains et techniques.  
3) Dossier financier comprenant :

- L'acte d'engagement comportant l'offre proposée par le concurrent en lettres et en chiffres y compris toutes taxes et impôts (T.T.C.).  
NB : Toutes pièces concernant l'appel d'offres ouvert sont mises à la disposition des soumissionnaires sur le portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Ou au service de patrimoine relevant de cette commune.

N° 5063/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE CHICHAOUA  
CERCLE  
DE CHICHAOUA  
CAIDAT CHICHAOUA  
COMMUNE SIDI  
BOUZID ARREGRAGUI  
Avis d'appel d'offre  
ouvert en séance  
publique N° : 03/2020

Le 27 Juillet 2020 à 11 h, il sera procédé dans le bureau de monsieur le président de la commune SIDI BOUZID ARREGRAGUI, à l'ouverture des plis rela-

tifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour: Travaux d'extension du réseau électrique BT pour électrification des foyers aux douars: Enouacker ; Draa Souk ; Akhnoukhat ; Jdid ; Kaoukaou ; El Maati ; Coopéraive Tajoûte et Agadir Rouha relevant de la Commune Sidi Bouzid Arregragui - Province de Chichaoua. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la commune de Sidi Bouzid Arregragui Province de Chichaoua, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille Dirhams (10 000,00 DHS).

L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent cinquante huit mille six cent quarante quatre dhs,96 cts (358644.96 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- Soit déposer conte récépissé leurs plis dans le bureau de service technique de la commune rurale de SIDI BOUZID ARREGRAGUI.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5064/PA

Royaume du Maroc  
Archives du Maroc  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 03/2020

(SEANCE PUBLIQUE)  
Le vendredi 24 juillet 2020 à 10h, il sera procédé, au siège des Archives du Maroc sise à 05, Avenue Ibn Batouta, BP : 764 , Agdal, -Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 03/2020 concernant :

L'ACQUISITION DE BOITES DE CONSERVATION PREVENTIVE DES ARCHIVES. (Lot unique). Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'institution Archives du Maroc (Division des affaires administratives et financières), sise à 05, Avenue Ibn Batouta, BP : 764 ,Agdal, - Rabat ; il peut être, également, téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante :

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8.000,00 dhs (Huit mille dirhams) ;  
• L'estimation des fournitures objet du présent appel d'offre est évaluée à Trois cent soixante mille dirhams TTC (360.000,00 dhs TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et aux formes de passation des marchés des Archives du Maroc.

Les concurrents peuvent :  
- déposer, contre récépissé, leurs plis au siège de l'institution Archives du Maroc (Division des affaires administratives et financières), sis à 05, Avenue Ibn Batouta, BP : 764, Agdal, - Rabat ;  
- ou les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à cette institution ;

- déposer leurs offres par voie électronique au portail des marchés publics ;  
- ou les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La documentation technique et les échantillons doivent être déposés au siège de l'institution au plus tard le jeudi 23/07/2020 avant 16h30mn.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 09, 10 et 12 du règlement de consultation.

N° 5065/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Economie,  
des Finances  
et de la Réforme  
de l'Administration  
Direction des Domaines  
de l'Etat  
Direction des Domaines  
de l'Etat

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° 6/DDE/DSI/2020

Le 27 juillet 2020 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix concernant l'acquisition, l'installation et la mise en service d'une plate-forme de sauvegarde des serveurs de production de la Direction des Domaines de l'Etat ainsi que les prestations de maintenance y afférentes, en deux lots :

Lot N° 1 : Acquisition, installation et mise en service d'une plate-forme de sauvegarde des serveurs de production de la Direction des Domaines de l'Etat ;  
Lot N° 2 : Maintenance de la plate-forme de sauve-

garde des serveurs de production de la Direction des Domaines de l'Etat. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau n° 111 - 1er étage - du siège de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot N° 1 : Vingt-deux Mille Dirhams(22 000,00 DH).  
Lot N° 2 : Trois Mille Cinq Cent Dirhams(3 500,00 DH).

Les estimations des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixées comme suit:

Lot N° 1 : Acquisition, installation et mise en service d'une plate-forme de sauvegarde des serveurs de production de la Direction des Domaines de l'Etat : 1 482 000,00 DH TTC (Un million quatre cent quatre-vingt-deux mille Dirhams TTC).

Lot N° 2 : Maintenance de la plate-forme de sauvegarde des serveurs de production de la Direction des Domaines de l'Etat : 252 600,00 DH TTC (Deux cent cinquante-deux mille six cent dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
1- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) ;

2- soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;

3- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau n° 111 du siège de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat ;

4- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques et le tableau de conformité exigés par le dossier d'appel d'offres pour les articles n°1 et 2 indiqués au bordereau des prix détail estimatif doivent être déposés au bureau n° 111 - 1er étage - du siège de la Direction des Domaines - Quartier Administratif - Agdal - Rabat, au plus tard le 24 juillet 2020 à 16 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 5066/PA

**FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS - SETTAT**

Aux termes d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire en date de 04/06/2020 à Settatt de la société LE NEXT CLUB SARL, Société A Responsabilité limitée au capital de 100 000.00 dhs dont le siège est situé à SETTAT, gare routier N°01, les associés de la dite société décident :

- L'agrément de la cession de parts sociales intervenue entre Mr HARIT EL MEHDI d'un coté et Mr HARIT CHERKI de l'autre coté.

- La Récapitulation de la répartition de capital qui s'établit comme suit : Mr HARIT CHERKI, à concurrence de : Mille PARTS (500) PARTS

- Les associés décident la modification des articles 34 et 35 de statuts et approuve que la société LE NEXT CLUB SARL sera géré ainsi que la signature vis-à-vis de la banque par Mr HARIT CHERKI portant CIN N°W180584 et Mme NOURI KHADIJA portante CIN N°W254145 Le Dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Settatt sous le N° 196/20 le 22/06/2019.

N° 5067/PA

**PERFECT GESTION Conseil fiscal et juridique Société: LA MYF SARL ADRESSE: 10 RUE DE LIBERTE ETG N°3 APPRT N°5 CASABLANCA CAPITAL SOCIAL: 100 000.00 DHS (Cent mille dhs)**

Aux termes d'un acte s.p en date du 19/06/2020, il a été constituée les ci-après nommes une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes : Denomination : SOCIETE LA MYF SARL Siège social : 10 RUE DE LIBERTE ETG N°3 APPRT N°5 CASABLANCA

• Objet : Achat et vente, Exploitation, Gestion et location des cafés et restaurants, salon de thé. Snack

• Durée : 99 ans. Capital social : 100 000.00 dhs devise en 1000 parts de 100 dhs chacun souscrites en totalité et entièrement libères par trois personnes physiques à savoir :

Mr. YOUSSEF JMAD : 340 Parts

Mr. MEHDI JMAD : 330 Parts

Mr. FARID TOLOUN : 330 Parts

-Gérance : la société gérée et administrée par YOUSSEF JMAD OU MEHDI JMAD

-Dépôt légal a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca 737400

N° 5068/PA

**ROYAUME DU MAROC**

Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau,

**DIRECTION GENERAL DE LA METEOROLOGIE AVIS D'APPEL**

D'OFFRES OUVERT N° 14/2020/DGM/SEGMA Le présent Appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale

Le 28/07/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau des marchés de la Direction générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix N° 14/2020/DGM/SEGMA, relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système mobile pour l'observation météorologique automatique ainsi que les prestations de maintenance y afférentes (Préfecture D'Arondissement Hay hassani).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés de la Direction générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 dhs (Quinze mille dirhams).

-L'estimation du maître d'ouvrage pour la fourniture est fixée à la somme de : 1 196 400,00 Dirhams TTC (Un Million Cent Quatre Vingt Seize mille Quatre Cent Dirhams TTC).

L'estimation du maître d'ouvrage pour la maintenance est fixée à la somme de : 185 760,00 Dirhams (Cent Quatre Vingt Cinq Mille Sept Cent Soixante dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Direction générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 08Kaada 1435 (04Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les Documents et prospectus techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés avant le 27/07/2020 à 10 H

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 5069/PA

**ROYAUME DU MAROC**

Ministère DE L'INTERIEUR PROVINCE DE NOUACEUR COMMUNE DAR BOUAZZA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2020 (Séance publique)

Le Mardi 28 Juillet 2020 à 11 H, il sera procédé au siège de la Commune Dar Bouazza à l'ouverture des plis afférent à l'appel d'offres sur offre de prix ouvert relatif à : Assurances incendie et responsabilité civile et assurance des membre du conseil.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés relevant de la Commune Dar Bouazza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2.200,00 DHS (DEUX MILLE DEUX CENTS DIRHAMS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est de : 109.739,73 DHS TTC (CENT NEUF MILLE SEPT CENT TRENTENEUF DIRHAMS ET SOIXANTE - T R E I Z E CENTIMES TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08 Jourmada I 1434(20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

• Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés

• Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du règlement de consultation.

N° 5070/PA

**ROYAUME DU MAROC**

Ministère DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

Direction des Systèmes d'Information et de la Communication APPEL D'OFFRES OUVERT

SUR OFFRES DE PRIX N° 10/2020-DSIC Le Lundi 27 Juillet 2020 à 10h00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne- Rabat-Agdal, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet :

MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION ELECTRONIQUE DU COURRIER « DOC-FLOW»

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rabat - Agdal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés public : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : (Dix mille Dirhams) 10 000,00 Dirhams

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent soixante et Un mille neuf cent quatre-vingt-dix Dirhams et Quarante centimes Toutes Taxes Comprises (161 990,40 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, sis à l'adresse suivant : Avenue Maa Al Aynayne- Rabat-Agdal;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, sis à l'adresse suivant : Avenue Maa Al Aynayne- Rabat-Agdal;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 8 di-kaada 1435 (4 septembre 2014), Les concurrents peuvent, transmettre leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés public. www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 5071/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

Direction des Systèmes d'Information et de la Communication APPEL D'OFFRES OUVERT

SUR OFFRES DE PRIX N° 12/2020-DSIC Le Vendredi 24 Juillet 2020 à 10h00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne- Rabat-Agdal, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet :

MAINTENANCE DU SYSTEME DE GESTION DES CONVENTIONS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rabat - Agdal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés public : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : (Dix mille Dirhams) 10 000,00 Dirhams

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent treize mille dirhams Toutes Taxes Comprises (213 000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, sis à l'adresse suivant : Avenue Maa Al Aynayne- Rabat-Agdal;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, sis à l'adresse suivant : Avenue Maa Al Aynayne- Rabat-Agdal;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 8 di-kaada 1435 (4 septembre 2014), Les concurrents peuvent, transmettre leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés public. www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 5072/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAROUDANT COMMUNE IGHHERM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

SUR OFFRES DE PRIX N° 01/CT.IGH/2020 Le 29/07/2020 à 12.30 h, il sera procédé dans le bureau du président de la Commune Igherm à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour la souscription des assurances suivantes :

\* Assurances des membres du Conseil de la commune d'igherm.

\* Assurance incendie-explosions et responsabilité civile de la Commune igherm à l'égard des tiers.

\* Assurances des régisseurs et du personnel ouvrier (mains d'œuvres occasionnelles) de la Commune d'igherm.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du service des marchés de la commune, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à mille dhs (1.000,00) dh.

L'estimation des coûts des prestations d'assurances établie par le maître d'ouvrage est fixée à : quinze mille (15.000.00) dh.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent: • Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception leurs plis, au service précité ;

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service précité ;

• Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à produire sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 5073/PA

7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 8 di-kaada 1435 (4 septembre 2014), Les concurrents peuvent, transmettre leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés public.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 5072/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAROUDANT COMMUNE IGHHERM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

SUR OFFRES DE PRIX N° 01/CT.IGH/2020